

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 15 octobre 2009.

Section du dépôt légal

HIVER
2008

Vol. 5 No. 1

FrancVert est produit par
Nature Québec | UQCN

Nature Québec :
25 ans de passion pour la nature !
Soutenir Nature Québec c'est aussi
soutenir FrancVert.

[Plus d'informations...](#)

RENCONTRES
INTERNATIONALES DU
DOCUMENTAIRE DE
MONTREAL

13 → 23 NOVEMBRE 2008
11e édition

ÉcoCaméra

Volet science et environnement des RIDH
Organisé avec le Cœur des sciences
et l'Institut des sciences de l'environnement de l'UGAM
Présenté par Télé-Québec

ÉDITORIAL

Résolution du nouvel an en environnement : passer de la parole aux actes

ARTICLES

L'environnement
dans tous ses états

Le dernier recoin sauvage de l'Europe menacé

La restauration du parc à résidus miniers
abandonné Aldermac

DOSSIERS

Les zones polaires:
sentinelles
environnementales

L'aventure du Sedna en Antarctique, aussi une
aventure scientifique

Le glacier de l'océan Arctique d'après Mercator
en 1595

Le statut juridique véritable du passage Nord-
ouest : le Canada est-il souverain en ces eaux?

L'Antarctique, un espace convoité à protéger

.. voir tous les articles du **dossier** ...

L'ENTREVUE

Entrevue avec Jean Desy : un écrivain-médecin amoureux du Nord

TRIBUNE

NOS LIENS

À LIRE - À VOIR

VOS QUESTIONS

PROCHAIN NUMÉRO
Les océans sonnent
l'alarme,
protégeons-les!

JOURNÉES DE L'ENVIRONNEMENT

6 octobre : **Journée mondiale
des animaux**

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message
lors de la parution des
dossiers

Envoyer!

Les Éditions en
environnement
Vertigo

Les collaborateurs (trices)

Dominiques Berteaux, Julie Veillette, Sylviane
Silicani, Anne Choquet, Louis-Edmond Hamelin,
Alain A. Grenier, Julie-Anne Pariseau, Eric Girard,
Jean-Pierre Blanchet, Isabelle Laurion, Christiane

Crédits photographiques

Dominiques Berteaux, Eric Duchemin, Alain A.
Grenier, Dermot Antoniades, Isabelle Laurion,
Véronique Doucet

Dupont, Sébastien Roy, Serge Demers, Gustavo Ferreyra

Colloborateur spécial : Guillaume Roy

Rédacteur en chef: Eric Duchemin

Rédacteur - stagiaire : David Vallières

Révision linguistique : Eric Duchemin, Charles-Antoine Drolet

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)

HIVER 2008

Vol. 5 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Tribune](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Résolution du nouvel an en environnement : passer de la parole aux actes](#)



Éditorial

Résolution du nouvel an en environnement : passer de la parole aux actes

Michel Bélanger, avocat, président de Nature Québec

À l'heure des résolutions du nouvel an, les enjeux environnementaux méritent qu'on s'y arrête non seulement pour faire le bilan de 2007, mais aussi pour se rappeler l'agenda chargé que nos élus se sont imposés pour 2008.

La protection de l'environnement a occupé une place prépondérante en 2007 et suscité un intérêt grandissant au sein de la population. 2007 fut une année de consultations, les gouvernements ayant repoussé à 2008 les décisions à prendre dans plusieurs dossiers. Certains diront qu'ils ont pavé la voie à

dossiers. Certains diront qu'ils ont pavé la voie à d'éventuelles élections.

Les parcs

La Loi sur les parcs fêtait ses 30 ans et l'année a été marquée par deux dossiers médiatisés, soit celui du parc du Mont-Orford et celui du parc des Îles-de-Boucherville. Bien que le gouvernement du Québec ait imposé une réserve de deux ans aux terrains adjacents au parc des Îles-de-Boucherville, il y a lieu d'être vigilant. Le sort final de ces terrains reste à déterminer. De même pour le mont Orford, où le gouvernement n'ayant toujours pas réintégré les terrains soustraits au parc en 2006 a mandaté un comité externe pour formuler des recommandations quant à leur destination finale.

Petite note positive : le gouvernement canadien a agrandi le parc national de la Nahanni au Yukon, et le gouvernement du Québec a annoncé la tenue

[« précédente](#)

1 / 5

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosneur du texte : [-](#) [+](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2008 | Vol. 5, No. 1

Résolution du nouvel an en environnement : passer de la parole aux actes

Michel Bélanger, avocat, président de Nature Québec

À l'heure des résolutions du nouvel an, les enjeux environnementaux méritent qu'on s'y arrête non seulement pour faire le bilan de 2007, mais aussi pour se rappeler l'agenda chargé que nos élus se sont imposés pour 2008.

La protection de l'environnement a occupé une place prépondérante en 2007 et suscité un intérêt grandissant au sein de la population. 2007 fut une année de consultations, les gouvernements ayant repoussé à 2008 les décisions à prendre dans plusieurs dossiers. Certains diront qu'ils ont pavé la voie à d'éventuelles élections.

Les parcs

La Loi sur les parcs fêtait ses 30 ans et l'année a été marquée par deux dossiers médiatisés, soit celui du parc du Mont-Orford et celui du parc des Îles-de-Boucherville. Bien que le gouvernement du Québec ait imposé une réserve de deux ans aux terrains adjacents au parc des Îles-de-Boucherville, il y a lieu d'être vigilant. Le sort final de ces terrains reste à déterminer. De même pour le mont Orford, où le gouvernement n'ayant toujours pas réintégré les terrains soustraits au parc en 2006 a mandaté un comité externe pour formuler des recommandations quant à leur destination finale.

Petite note positive : le gouvernement canadien a agrandi le parc national de la Nahanni au Yukon, et le gouvernement du Québec a annoncé la tenue d'audiences publiques pour la création du parc national du Lac-Témiscouata.

L'agriculture

Outre une décision prise et renversée dans la même année par Québec, soit le développement massif de la production d'éthanol à partir de maïs, d'importantes décisions devront être prises en 2008. Québec devra, à la lumière du rapport

de la commission Pronovost, se positionner sur l'avenir de son agriculture. Souhaitons l'introduction de pratiques agricoles durables, la conservation des sols, l'amélioration des plans agro-environnementaux de fertilisation (PAEF) ... De plus, Québec devra répondre aux critiques formulées par le commissaire au développement durable qui, dans son rapport, soulignait les difficultés pour les décideurs d'intégrer l'écoconditionnalité dans l'aide financière aux agriculteurs et de tenir compte de la capacité de support des bassins versants dans la délivrance des autorisations gouvernementales.

La décision de retirer la compétence de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) dans l'analyse du projet Rabaska fait tache au dossier du gouvernement.

La forêt

Dans le cadre du Sommet sur la forêt, l'ensemble des acteurs concernés se sont réunis pour tenter d'établir certains consensus. Parmi les propositions retenues, soulignons la volonté des parties d'atteindre, dès 2008, 8 % d'aires protégées en forêt boréale.

Le gouvernement sera jugé à ses fruits, lesquels prendront la forme d'un livre vert dont le dépôt est annoncé au début de l'année 2008.

Une première ombre au tableau découle toutefois de la décision, prise juste avant le congé des fêtes, de permettre au ministre d'autoriser la coupe de bois dans les vieilles forêts et cela, même au-delà des attributions de bois normalement octroyées par le forestier en chef.

L'eau

Nous pourrions avancer que ce fut l'année des cyanobactéries, toutefois, nous devons faire le triste constat que cela se répétera. Si l'on peut souligner la diligence avec laquelle la ministre Beauchamp a pris en charge ce dossier, on doit déplorer l'absence d'objectifs précis de réduction dans le plan d'action de 10 ans rendu public par la ministre.

Notons cependant qu'un premier volet du plan d'intervention sur les algues bleu-vert a été mis en œuvre avec le dépôt d'un projet de règlement sur la vente des détergents à vaisselle phosphatés. La mise en vigueur de ce règlement étant prévue pour 2010, il faudra mettre de l'avant d'autres actions si l'on veut obtenir des bénéfices à court terme.

Soulignons que cette problématique ne doit pas occulter les autres enjeux de la politique nationale de l'eau. Ainsi, nous déplorons la décision récente de reporter indéfiniment l'imposition d'une redevance sur le puisage d'eau, mesure attendue depuis 2003...

Les changements climatiques

L'attitude lamentable du gouvernement canadien à Bali résume assez bien le bilan de l'année dans le dossier des changements climatiques. Alors que 2007 a vu la confirmation de l'urgence de la situation par l'ensemble des scientifiques, des économistes et grands assureurs de risques, que le prix Nobel a été décerné conjointement à Al Gore et au Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)... le Canada recevait le titre de pire pollueur après les États-Unis. Rappelons qu'à Bali le premier ministre Harper a conditionné son appui aux mesures de réduction à l'engagement équivalent de la Chine et de l'Inde qui rejettent respectivement 5 à 17 fois moins de GES par habitants que le Canada.

Malgré cela, les participants se sont entendus pour réduire les GES de 25 % à 40 % du niveau de 1990 d'ici 2020. Ces cibles seront d'autant plus difficiles à atteindre que le Canada a, au contraire, augmenté ses émissions de 35 % depuis cette date. Nous devons amorcer un virage à 180° si nous ne voulons pas être tenus moralement responsables des millions de personnes qui souffriront des impacts des changements climatiques.

Les SLAPPs

Finalement, 2007 a mis sur la sellette les poursuites stratégiques contre des groupes environnementaux, les SLAPPs.

Québec a réagi en donnant un mandat de recherche à un professeur de McGill et au Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE). Une commission parlementaire est annoncée pour février 2008.

Alors qu'on consulte, Québec a toutefois ignoré les demandes de soutien financier formulées par le CQDE, seul organisme pouvant aider les groupes dans ce genre de dossier, et qui a dû suspendre ses activités après 20 ans d'existence.

Que souhaiter pour 2008 ? Des mesures concrètes en environnement. Il est utopique de croire que ces actions se feront sans douleur. Les choix de sociétés qui s'imposeront en 2008 exigeront de nos élus du courage politique et nécessiteront le soutien des leaders de tous les milieux pour que la population s'y engage.

Les prochains scrutins seront cruciaux pour notre avenir environnemental, nous n'avons plus de marge de manœuvre. La planète nous regarde nous complaire, consommer, abuser et... choisir nos élus.



Nature Québec

UQCN | sensible à tous les milieux

HIVER 2008

Vol. 5 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entretien](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Tribune](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Le dernier recoin sauvage de l'Europe menacé](#)
- [La restauration du parc à résidus miniers abandonné Aldermac](#)



L'environnement dans tous ses états

Développement hydroélectrique en Islande

Le dernier recoin sauvage de l'Europe menacé

Guillaume Roy, Rédacteur-Stagiaire

L'Islande constitue le dernier recoin sauvage de l'Europe. À travers les glaciers, les montagnes d'origine volcanique, les plaines à perte de vue, les fleurs et les oiseaux sauvages, elle offre des paysages à couper le souffle aux touristes. Des rivières glacières coulent de la montagne à l'océan en forgeant de spectaculaires canyons. Dans ces vallées glacières, des écosystèmes fragiles et uniques ont évolué sur un

ces écosystèmes fragiles et uniques ont évolué sur un sol volcanique à travers des millénaires, offrant des niches écologiques particulières pour de nombreux animaux qui y ont trouvé refuge. La quête énergétique islandaise menace maintenant l'intégrité de ces écosystèmes sauvages.

Mis à part les produits de la pêche, l'Islande n'a pas beaucoup de matière première à exporter. Par contre, ce petit pays insulaire de l'Europe de l'Ouest est un leader mondial en termes de production d'énergie renouvelable, particulièrement pour la géothermie. Plus de la moitié de l'énergie produite en Islande provient des profondeurs de la terre. Même si la demande intérieure était comblée, le gouvernement islandais est allé de l'avant avec des projets de développement hydroélectrique.

Et devant l'impossibilité d'exporter ce type d'énergie, il a plutôt décidé d'importer des sociétés nécessitant de l'énergie. Étant donné la nature énergivore de

[« précédente](#)

1 / 9

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : - +



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)

[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)

[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2008 | Vol. 5, No. 1

Développement hydroélectrique en Islande

Le dernier recoin sauvage de l'Europe menacé

Guillaume Roy, Rédacteur-Stagiaire

L'Islande constitue le dernier recoin sauvage de l'Europe. À travers les glaciers, les montagnes d'origine volcanique, les plaines à perte de vue, les fleurs et les oiseaux sauvages, elle offre des paysages à couper le souffle aux touristes. Des rivières glacières coulent de la montagne à l'océan en forgeant de spectaculaires canyons. Dans ces vallées glacières, des écosystèmes fragiles et uniques ont évolué sur un sol volcanique à travers des millénaires, offrant des niches écologiques particulières pour de nombreux animaux qui y ont trouvé refuge. La quête énergétique islandaise menace maintenant l'intégrité de ces écosystèmes sauvages.

Mis à part les produits de la pêche, l'Islande n'a pas beaucoup de matière première à exporter. Par contre, ce petit pays insulaire de l'Europe de l'Ouest est un leader mondial en termes de production d'énergie renouvelable, particulièrement pour la géothermie. Plus de la moitié de l'énergie produite en Islande provient des profondeurs de la terre. Même si la demande intérieure était comblée, le gouvernement islandais est allé de l'avant avec des projets de développement hydroélectrique.

Et devant l'impossibilité d'exporter ce type d'énergie, il a plutôt décidé d'importer des sociétés nécessitant de l'énergie. Étant donné la nature énergivore de l'industrie de l'aluminium, elle cadrerait précisément dans le paysage de développement économique. Pour l'industrie, l'Islande offre une source d'énergie propre à des prix plus que compétitifs. Même si l'énergie hydroélectrique est renouvelable, peut-on la qualifier comme étant vraiment propre? Quels sont les impacts à long terme du développement hydroélectrique sur les écosystèmes islandais? Qu'en est-il du développement de l'industrie de l'aluminium? Et quelles sont les limites du développement hydroélectrique en Islande? FrancVert a enquêté sur les impacts écologiques du développement hydroélectrique ainsi que les impacts des alumineries qui s'y rattache en Islande.

La député du Parti vert au parlement islandais, Kolbrún Halldórsdóttir, résume bien la situation. «Le développement hydroélectrique aura des impacts dévastateurs sur les écosystèmes. Par ailleurs, l'engrenage s'accélère au fur et à mesure que le mythe d'"énergie propre" est propagée sous un couvert d'amitié politico-médiatique.»

De l'énergie pour les Islandais?

Afin de stimuler la croissance de l'économie, le gouvernement islandais a approuvé la construction de projets hydroélectriques au cours des dernières années. Pour l'instant, le gouvernement islandais s'est engagé à ne pas développer d'autres projets d'harnachement d'énergie hydroélectrique jusqu'en 2010, au moment où une évaluation comparative des différentes alternatives du réseau de développement énergétique sera déposée. En croire le plan directeur (Master Plan) déposé par le parti au pouvoir, toutes les rivières d'Islande devraient être utilisées à des fins énergétiques.

[Figure 1. L'arnachement prévu des rivières en Islande de 2005 à 2020, selon le plan de directeur énergétique](#)

De l'énergie pour les islandais. Pas exactement. Plutôt pour des sociétés multinationales voulant redorer leur image corporative à l'international en réduisant leurs dépendances aux énergies fossiles. Pour une société comme Alcoa, investir en Islande leur permet de réduire la production de CO₂ de 13 tonnes métriques par tonne d'aluminium produite avec comme source d'énergie le charbon à un niveau de 1,8 tonne métrique avec l'hydroélectricité. Alcoa ayant ciblé des objectifs de réduction de 25% de gaz à effets de serre d'ici 2025, ces investissements permettent de justifier l'implantation d'alumineries sommes toutes moins polluantes qu'ailleurs sur la planète à première vue.

Étant donné le faible taux d'émission de gaz à effet de serre (GES) de l'Islande, ce pays insulaire a obtenu un laissez-passer de la part des artisans du protocole Kyoto, leur permettant d'augmenter la production de GES de 10 % d'ici 2012. Cette mesure a été par ailleurs justifiée par le fait que si les mêmes industries étaient construites en Europe continentale, elle produirait probablement jusqu'à huit fois plus de GES. Fort de ce «droit de polluer» le gouvernement islandais a favorisé l'implantation de grandes alumineries multinationales telles Alcoa et Alcan. «Le fait de détruire des écosystèmes naturels sauvages au profit de grandes corporations accélère le niveau de déchets généré par le consumérisme. Dans un monde devant faire face aux défis posés par les changements climatiques, c'est tout simplement déplorable et inexcusable», a commenté la députée Halldórsdóttir. De son côté, le porte-parole d'Alcoa, Kevin Lowery estime que «cette aluminerie (Kárahnjúkar) générera moins d'émissions que n'importe quelle aluminerie de taille comparable dans le monde». La société estime que l'aluminerie de Kárahnjúkar ne produira que 1,8 tonne métrique de CO₂ pour chaque tonne métrique d'aluminium produite, comparativement aux pires alumineries alimentées avec du charbon générant 13 tonne métrique de CO₂ pour la même quantité d'aluminium.

Le barrage Kárahnjúkar en question a été récemment construit dans les fjords de l'Est de l'Islande. Lors de la première étude d'impact environnementale produite en 2001, l'Agence de Planification Islandaise avait rejeté le projet car les coûts environnementaux excédaient les retombées économiques. Dans sa décision, l'agence soulignait qu'«il est clair que le projet va vraisemblablement produire des impacts négatifs non-négligeables sur l'environnement». Entre autres, ils citaient «les impacts négatifs permanents causés par l'érosion et la volatilité des sols sur une grande superficie» ainsi que «les changements hydrologiques causés par le développement hydroélectrique» tout en mentionnant les dangers pour la faune et la flore.

À la suite de certaines manœuvres politiques du ministre de l'environnement, le projet a légèrement modifié et finalement approuvé. Ce barrage de 190 m de haut et de 730 m de large inondera 57 km² de vallée glaciaire, résultant en une «perte tragique d'un écosystème complexe et unique au monde dans une région qui était récemment intacte», selon Mme Halldórsdóttir. Du glacier à la mer, le barrage devraient avoir des impacts importants sur l'écosystème, mais «la plupart des conséquences vont demeurer inconnues pour un certain temps». D'un point de vue de botaniste, d'ornithologue, de géologue, d'archéologue, ou tout simplement pour la valeur intrinsèque et la beauté de la rivière et de ses chutes, ces barrages sont une véritable «tragédie écologique» selon cette dernière.

Paysages

Plusieurs régions de l'Islande sont inhabitées ou presque. Selon le gouvernement, ces régions sont improductives si

elles ne sont pas exploitées, car elles n'ont aucune valeur écologique ou intrinsèque. De son côté, Andri Snær Magnason, écrivain et documentariste ayant produit un film sur le développement hydroélectrique en Islande, estime que «les barrages dans l'Est du pays ont causé l'indignation en Islande. Les territoires où allaient être construits les barrages hydroélectriques ont été maintenus hors de la vue du public pendant que les politiciens ont prétendu que les territoires n'avaient aucune valeur.» Ce dernier se dit par ailleurs inquiet de voir des écosystèmes fragiles disparaître sous un énorme réservoir.

Sédimentation affectée

Dans un cours d'eau, les sédiments sont naturellement redistribués en aval. Avec le temps, des écosystèmes ont évolués en fonction de cette redistribution des minéraux. Lorsque les barrages bloquent le flot normal de la rivière, les sédiments demeurent dans le réservoir, ce qui change drastiquement les composantes minérales, physiques et biologiques du bassin hydrographique.

Selon le groupe environnemental Iceland Nature Conservancy Association (INCA), le barrage hydroélectrique de Kárahnjúkar aura des répercussions directes sur 3% de la superficie totale de l'Islande, soit 290 000 hectares. Les impacts négatifs sur les écosystèmes des bassins hydrographiques de la région sont inévitables. Personne n'en dément. On cherche plutôt à atténuer les risques et garder sous silence les répercussions qui n'influenceront pas directement la vie de la majorité des islandais. Le porte-parole de la société d'état gérant les ressources énergétiques, Sigurdur Arnalds, estime que la finalité du projet Kárahnjúkar, «n'est pas seulement de créer de l'emploi localement, mais aussi de créer de la richesse à l'échelle nationale». Selon ce dernier, les mille emplois créés dans une région ayant en perte de vitesse économiquement surpassent les impacts négatifs sur l'environnement.

Pourtant, des rivières glaciaires dans une des dernières étendues sauvages de l'Europe ont été redirigées, influençant le régime hydrographique de la région et toutes les espèces qui s'y trouvaient. Les habitats spécifiques à chacune des espèces présentes ont été inondés, modifiés ou tout simplement détruits. Selon l'Icelandic Society for the Conservation of Birds, ce barrage touchera des milliers d'oiseaux dont les 3800 couples d'oies à pied-rose, une espèce migratoire nidifiant en Islande. Par ailleurs, plus de 600 phoques veaux marins femelles séjournent à l'embouchure de la rivière où ils établissent leur zone de reproduction à chaque année. Si les lâchées d'eau du barrage sont trop irrégulière, le lit de la rivière pourrait empêcher la stabilisation des rives, favorable au retour des ces mammifères marins dans cet estuaire. Sans compter les impacts sur les 2000 chevreuils, plusieurs espèces de poissons, une flore unique et plusieurs invertébrés de la région. Ces animaux devront déménager pour trouver d'autres sources de nourriture, ou mourir.

Non seulement le régime hydrographique est-il perturbé, mais aussi le flot sédimentaire de la rivière glaciaire qu'il l'accompagne. Les changements induits à ces long processus hydrogéologiques sont irréversibles. Les sédiments transportés par l'érosion, processus naturel redistribuant les minéraux, n'ensemenceront plus la mer. Ils s'emmagasineront plutôt dans le nouveau réservoir Hálsón et formera un «large plateau de sédiment», selon les dires du géologue Steingrímur J. Sigfússon, sur le site Internet inca.is. Alors que le niveau du bassin variera selon les conditions climatiques et les besoins énergétiques, les berges du réservoir seront exposées aux forces du vent, créant ainsi un potentiel pour les tempêtes de sable. Ce faisant, le sable pourrait endommager la végétation et nuire aux espèces sauvages comme le chevreuil. «Nous sommes inquiets de voir les vents présents au début de l'été éroder les berges du réservoir et créer de tempêtes de sable», explique-t-il.

Aventure risquée

Dans un article publié dans le journal britannique The Guardian, le spécialiste en évaluation des risques, Thorsteinn Siglaugsson, déclarait que «le projet développé par Landsvirkjun (société d'état de l'énergie) ne comprend pas une analyse adéquate des risques et des coûts encourus, ni des solutions de rechange dans l'éventualité où il y aurait dépassement des coûts.» Il estime que le projet n'aurait jamais attiré des investisseurs privés si le gouvernement n'avait pas garantie des prêts pour le projet. «Kárahnjúkar ne sera jamais profitable, et les payeurs de taxes islandais pourraient se retrouver dans la situation où ils financeraient Alcoa au bout du compte.»

Compte tenu de la nature séismologique de l'Islande, plusieurs experts ont émis des réserves quant à la stabilité du sol

où a été construit le barrage Kárahnjúkar. Páll Einarsson, géophysicien, a participé à une étude sommaire sur le sujet. En reconnaissant que l'étude est fondée sur des données relativement limitées, l'étude publiée en mars 2005 souligne que «les nouvelles informations suggèrent que la plaque tectonique de la région de Kárahnjúkar n'est pas complètement stable et les risques géologiques sont plus élevées que les prévisions initiales.»

Pour redorer son image environnementale, le gouvernement islandais a fait l'annonce de la création du plus gros parc national d'Europe. Le parc national Vatnajökull, d'une superficie totale de 5275 km² serait adjacent au barrage Kárahnjúkar. Reste à voir si ce parc national profitera à l'industrie du tourisme malgré les perturbations des derniers écosystèmes sauvages en Europe.

Selon la député Halldórsdóttir, il est possible de prospérer économiquement tout en protégeant les écosystèmes vitaux à la vie sur terre. «Nous pouvons avoir une bonne qualité de vie tout en conservant notre indépendance financière sans accepter une culture qui embrasse l'avarice et les iniquités sociales. La prospérité économique et la protection de l'environnement peuvent coexister, mais la destruction des ressources et des habitats naturels sous l'égide du développement est inacceptable.»

En effet, le terme développement est aujourd'hui très controversé. Utilisé seul, il peut être utilisé de manière trompeuse. C'est en y ajoutant l'adjectif durable que le développement permet aux citoyens de tirer un maximum de profit, tant du point de vue économique à long terme que celui du niveau de vie.

Saviez-vous que ...

- Une tonne d'équivalent pétrole (tep) est une unité d'énergie qui équivaut 41,868 GJ, ce qui correspond au pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole. En termes d'énergie hydroélectrique, 1 tep équivaut à 11 628 kWh.
- Les islandais sont un des peuples les plus énergivores au monde avec une consommation annuelle moyenne de 12,246 tep, d'après les chiffres de L'état du monde 2004. Selon ces statistiques, les canadiens serait les 3e plus gros consommateurs d'énergie au monde avec une moyenne de 8,156 tep par an, contre 5,354 tep par an pour les suédois.
- Selon les statistiques du ministère des affaires étrangères islandaises, 50,9% de l'énergie électrique produite au pays était destinée à l'industrie de l'aluminium, soit 4390 GWh.

Pour en savoir plus

La coalition Saving Island <http://www.savingiceland.org/>



HIVER 2008

Vol. 5 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Tribune](#)
- [Question / Réponse](#)
- [L'aventure du Sedna en Antarctique, aussi une aventure scientifique](#)
- [Le glaciol de l'océan arctique d'après Mercator en 1595](#)
- [Le statut juridique véritable du passage Nord-ouest : le Canada est-il souverain en ces eaux?](#)
- [L'Antarctique, un espace convoité à protéger](#)
- [Les lacs polaires : des écosystèmes en péril](#)
- [Les mares](#)



Dossier | Les zones polaires: sentinelles environnementales

L'aventure du Sedna IV en Antarctique, aussi une aventure scientifique

Sébastien Roy M.Sc.
16 rue Saint-Joseph Ouest, Québec, Qc,
G1K 1W6
Courriel : bass.roy@gmail.com

Gustavo Ferreyra, Université du Québec à Rimouski, Coordonateur, (IAA-ISMER),
Courriel : gustavo.ferreyra@uqar.qc.ca

Serge Demers, Université du Québec à Rimouski, Responsable du projet (ISMER),
Courriel : serge.demers@uqar.qc.ca

La Mission Antarctique à bord du voilier Sedna IV n'a pas seulement été une excellente opportunité de

mesurer les effets des changements climatiques sur l'Antarctique, elle a permis également de réaliser une étude scientifique multidisciplinaire. Cette mission représentait une plate-forme unique de développement de la recherche scientifique sur le sujet. S'associant à la mission cinématographique dirigée par Jean Lemire ([Mission Antarctique à bord du Sedna IV](#)), des chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski – Institut des Sciences de la mer de Rimouski (UQAR-ISMER) et la Dirección Nacional del Antártico – Instituto Antártico Argentino (DNA-IAA) de l'Argentine ont uni leurs efforts dans le but d'étudier les effets combinés de l'augmentation des radiations ultraviolettes, du gaz carbonique (CO2) dans l'atmosphère et du réchauffement climatique sur la vie planctonique marine en Antarctique.

Plusieurs défis attendaient l'équipage de cette mission qui s'est échelonnée sur 430 jours. Si nous pouvons affirmer que cette mission a été un succès de sensibilisation du public aux effets des changements

[« précédente](#)

1 / 6

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : [-](#) [+](#)

[thermokarstiques: Un rôle encore sous-estimé pour les changements climatiques ?](#)

- [Tourisme polaire : Revalorisation des espaces maudits au nom de l'inédit](#)
- [Le renard arctique : un exemple concret de la modification de l'écosystème nordique](#)
- [Extinction culturelle ou adaptation des peuples autochtones en arctique ?](#)
- [Le goût acide de la pollution en Arctique](#)



Nature Québec

APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2008 | Vol. 5, No. 1

L'aventure du Sedna IV en Antarctique, aussi une aventure scientifique

Sébastien Roy M.Sc.

16 rue Saint-Joseph Ouest, Québec, Qc, G1K 1W6

Courriel : bass.roy@gmail.com

Gustavo Ferreyra, Université du Québec à Rimouski, Coordonateur, (IAA-ISMER), Courriel : gustavo_ferreyra@uqar.qc.ca

Serge Demers, Université du Québec à Rimouski, Responsable du projet (ISMER), Courriel : serge_demers@uqar.qc.ca

La Mission Antarctique à bord du voilier Sedna IV n'a pas seulement été une excellente opportunité de médiatiser les effets des changements climatiques sur l'Antarctique, elle a permis également de réaliser une étude scientifique multidisciplinaire. Cette mission représentait une plate-forme unique de développement de la recherche scientifique sur le sujet. S'associant à la mission cinématographique dirigée par Jean Lemire ([Mission Antarctique à bord du Sedna IV](#)), des chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski – Institut des Sciences de la mer de Rimouski (UQAR-ISMER) et la Dirección Nacional del Antártico – Instituto Antártico Argentino (DNA-IAA) de l'Argentine ont uni leurs efforts dans le but d'étudier les effets combinés de l'augmentation des radiations ultraviolettes, du gaz carbonique (CO₂) dans l'atmosphère et du réchauffement climatique sur la vie planctonique marine en Antarctique.

Plusieurs défis attendaient l'équipage de cette mission qui s'est échelonnée sur 430 jours. Si nous pouvons affirmer que cette mission a été un succès de sensibilisation du public aux effets des changements climatiques, elle le fut aussi pour les données scientifiques amassées.

[Encadré 1. Un projet de grande envergure](#)

Les bases scientifiques de la recherche

Le principal intérêt du programme de recherche est basé sur l'étude du cycle biologique du carbone dans les océans, un processus connu sous le nom de pompe biologique. Ce processus peut être caractérisé par deux mécanismes de base : la photosynthèse et la respiration.

[Encadré 2. La photosynthèse](#)

[Encadré 3. La respiration](#)

L'état d'équilibre existant ou non entre la photosynthèse et la respiration dans les écosystèmes marins est encore un sujet grandement débattu au sein de la communauté scientifique internationale. Mais les modifications dans les cycles biogéochimiques des écosystèmes marins polaires, envisageables au cours des prochaines décennies, pourraient en bouleverser l'équilibre. Plusieurs éléments concernant ce sujet sont encore, aujourd'hui, la base de recherches de part le monde.

Toutefois, fait bien connu des chercheurs, les rayons ultraviolets B (UVB, ayant une longueur d'onde de 280-320 nm), très dommageables pour les organismes vivants, ont augmenté durant la dernière décennie. Ceci serait dû à la destruction de la couche d'ozone dans la stratosphère, un problème qui affecte principalement les régions polaires. De plus, nous savons que les niveaux de CO₂ ont augmenté dans l'atmosphère, contribuant ainsi à la hausse des températures planétaires.

Les conséquences de l'effet combiné de l'augmentation des rayons UVB et des températures sur la vie planctonique marine sont toutefois mal connues. Nous savons que les organismes planctoniques des océans, particulièrement ceux qui font de la photosynthèse, se retrouvent à de faibles profondeurs dues à un phénomène de stratification de la colonne d'eau causée par une différence de la densité des couches d'eau. Cette superposition de couches d'eau limite

les échanges de petits organismes, de gaz et de substances chimiques. Certains facteurs physiques, comme le vent, provoquent le brassage des éléments des eaux de surface, formant ainsi la couche supérieure du mélange. Le réchauffement climatique pourrait avoir comme effet de réduire la profondeur moyenne de cette couche superficielle de mélange, ce qui augmenterait ainsi l'exposition des organismes planctoniques aux rayons UVB. Ces nouvelles conditions pourraient modifier la dynamique des échanges de carbone entre les différentes couches d'eau des océans.

Un hivernage en Antarctique

Puisque l'Antarctique s'est grandement réchauffé depuis les 50 dernières années, le site d'hivernage de cette expédition cinématographique et scientifique était excellent pour répondre à certaines de nos interrogations. C'est dans cette optique qu'a été échantillonné cet écosystème marin en changement.

L'équipe scientifique, soit deux étudiants de l'ISMER (Sébastien Roy et Damián López), a rejoint le voilier amarré à la station de Melchior le 16 mars 2006 muni de plusieurs kilogrammes de matériel devant servir à l'échantillonnage, à l'analyse et à la préservation des échantillons. À ce moment-là, le Sedna IV avait déjà parcouru plusieurs miles nautiques depuis les Îles de la Madeleine, son port d'attache. L'équipe d'hivernage était composée de 13 membres qui allaient partager leur quotidien pendant plus de 8 mois.

[Encadré 4. Melchior une station argentine en Antarctique](#)

Lorsque le bateau fut prêt pour l'hivernage et le laboratoire prêt à fonctionner, un événement survint et changea l'allure de la mission. Une tempête qui sévissait au nord de cette région amena des vagues qui forcèrent le voilier à quitter d'urgence la baie où il était amarré. De nombreux efforts furent déployés par tous les membres de l'équipage afin de trouver un nouveau site d'hivernage et d'y installer le bateau. Les températures plutôt chaudes pour cette saison aidèrent, puisque la glace n'était pas encore un obstacle à la navigation. Lorsque la sécurité ne fut plus un enjeu, le matériel scientifique fut rapatrié sur le bateau qui devint alors un laboratoire temporaire. À la demande de DNA-IAA, la National Science Foundation des États-Unis a participé au transport, avec le brise-glace Laurence M. Gould., d'une partie importante de l'équipement scientifique manquant ou endommagé lors de la tempête. Une tente montée sur la glace permit aux scientifiques de l'expédition d'installer leur laboratoire et de commencer le protocole d'échantillonnage.

Plusieurs procédés de recherche ont été utilisés pour récolter les données nécessaires à la réalisation de ce projet. Le travail sur le terrain a permis de faire des relevés continus de variables environnementales, comme les radiations visibles et les rayons ultraviolets à la surface de l'eau, et de réaliser des profils verticaux de ces variables dans la colonne d'eau tout en effectuant des mesures de la salinité et de la température de l'eau. Les échantillons sont utilisés pour faire l'analyse de plusieurs variables-clés : la composition et l'abondance des communautés planctoniques, les pigments photosynthétiques, la photosynthèse et la respiration, la synthèse de substances photoprotectrices des UV, la composition chimique de l'eau, le carbone, l'azote et les effets de certains éléments polluants comme les hydrocarbures. Afin de préserver les échantillons jusqu'au retour du voilier au Canada, l'équipe de recherche disposait d'un congélateur à -80°C, d'un congélateur -20°C et d'un réfrigérateur.

L'échantillonnage se révéla être plus ardu que prévu puisque les conditions de glace furent particulièrement variables. Un couvert de glace recouvrit les alentours du bateau ainsi que les îles environnantes, mais la station d'échantillonnage situé à 1,5 kilomètre restait la plupart du temps libre de glace. Les déplacements du matériel à pied et en bateau pneumatique se firent au coup de nombreux efforts de la part de tout l'équipage. L'intérêt de participer à un tel projet ainsi que la possibilité d'activités de divertissement à l'extérieur du bateau auront probablement facilité la bonne entente générale qui régna pendant l'hivernage.

Sur le chemin du retour

L'hivernage terminé, le voilier Sedna IV commença son long voyage de retour le 10 novembre 2006. Une longue préparation du bateau et d'un laboratoires improvisés, une douche a servi de laboratoire, précéda ce départ vers les mers plus chaudes.

Un troisième scientifique, Denis Brion, s'est joint à l'équipage lors d'un arrêt de ravitaillement dans la ville de Mar del Plata en Argentine. Les protocoles d'échantillonnage effectués pendant l'hivernage furent répétés tous les jours lors du retour. Le voilier devait arrêter sa course et se positionner pour l'échantillonnage. Les analyses se firent avec le mouvement incessant d'un voilier ballotté par les vagues de l'océan Atlantique.

Près de 4000 échantillons ont été ramenés à Rimouski. Les résultats des analyses devraient être rendus publics en 2008 pour l'année internationale polaire.



Nature Québec

UQCN | sensible à tous les milieux

HIVER 2008

Vol. 5 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Tribune](#)
- [Question / Réponse](#)
- [L'aventure du Sedna en Antarctique, aussi une aventure scientifique](#)
- [Le glacié de l'océan arctique d'après Mercator en 1595](#)
- [Le statut juridique véritable du passage Nord-ouest : le Canada est-il souverain en ces eaux?](#)
- [L'Antarctique, un espace convoité à protéger](#)
- [Les lacs polaires : des écosystèmes en péril](#)
- [Les mares](#)



Dossier | Les zones polaires: sentinelles environnementales

Le statut juridique véritable du passage Nord-ouest : le Canada est-il souverain en ces eaux?

Par Julie-Anne Pariseau

Depuis plusieurs mois, les journaux parlent des guerres de drapeaux entre les pays nordiques et le Canada, des revendications de la Russie et des États-Unis sur l'Arctique Canadien, mais quels sont les fondements juridiques de cette guerre diplomatique et en quoi influencera t'elle la conservation des écosystèmes arctiques? Les questions juridiques sur l'Arctique et le passage du Nord-Ouest posent des jalons essentiels à la protection de l'environnement marin, milieu de vie du peuple inuit.

La souveraineté étatique canadienne en Arctique

C'est aujourd'hui une réalité incontestable, la planète se réchauffe et les glaces de l'Arctique fondent à une vitesse effarante. Les scientifiques sont tous d'accord, nous entrons dans une nouvelle ère et les changements climatiques feront désormais partie de nos vies avec les conséquences qui s'y rattachent. Les routes maritimes de l'Arctique sont de plus en plus accessibles et ce, à tout moment de l'année ce qui aura une incidence certaine sur les relations internationales : politiques, stratégiques, militaires, énergiques et plusieurs autres. Alors que les scientifiques estiment que ce passage sera fréquentable vers 2050 en raison d'une fonte des glaces accélérée- les plus pessimistes avancent 2020-30 -, les experts militaires canadiens font état de l'année 2015, soit dans moins de dix ans. L'arctique canadien a vu sa surface de glace baisser de 1,6 % par décennie depuis 1979, tandis que l'Arctique russe a

[« précédente](#)

1 / 9

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : [-](#) [+](#)

[thermokarstiques: Un rôle encore sous-estimé pour les changements climatiques ?](#)

- [Tourisme polaire : Revalorisation des espaces maudits au nom de l'inédit](#)
- [Le renard arctique : un exemple concret de la modification de l'écosystème nordique](#)
- [Extinction culturelle ou adaptation des peuples autochtones en arctique ?](#)
- [Le goût acide de la pollution en Arctique](#)



Nature Québec

APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2008 | Vol. 5, No. 1

Le statut juridique véritable du passage Nord-ouest : le Canada est-il souverain en ces eaux?

Par Julie-Anne Pariseau

Depuis plusieurs mois, les journaux parlent des guerres de drapeaux entre les pays nordiques et le Canada, des revendications de la Russie et des États-Unis sur l'Arctique Canadien, mais quels sont les fondements juridiques de cette guerre diplomatique et en quoi influencera t'elle la conservation des écosystèmes arctiques? Les questions juridiques sur l'Arctique et le passage du Nord-Ouest posent des jalons essentiels à la protection de l'environnement marin, milieu de vie du peuple inuit.

La souveraineté étatique canadienne en Arctique

C'est aujourd'hui une réalité incontestable, la planète se réchauffe et les glaces de l'Arctique fondent à une vitesse effarante. Les scientifiques sont tous d'accord, nous entrons dans une nouvelle ère et les changements climatiques feront désormais partie de nos vies avec les conséquences qui s'y rattachent. Les routes maritimes de l'Arctique sont de plus en plus accessibles et ce, à tout moment de l'année ce qui aura une incidence certaine sur les relations internationales : politiques, stratégiques, militaires, énergiques et plusieurs autres. Alors que les scientifiques estiment que ce passage sera fréquentable vers 2050 en raison d'une fonte des glaces accélérée- les plus pessimistes avancent 2020-30 -, les experts militaires canadiens font état de l'année 2015, soit dans moins de dix ans. L'arctique canadien a vu sa surface de glace baisser de 1,6 % par décennie depuis 1979, tandis que l'Arctique russe a perdu quant à lui perdu 12 % de son couvert de glace par décennie. Cette ouverture à la navigation internationale créera dans son sillage de nombreux enjeux environnementaux, humains mais surtout des enjeux politiques car le passage Nord-ouest ne possède pas encore officiellement de statut juridique au niveau international. La question à savoir si le Canada est souverain en ces eaux est encore hypothétique et c'est par le droit international et ses principaux fondements qu'elle se résoudra. Au cours du dernier siècle, la Cour internationale de Justice aura eu à se pencher sur plusieurs litiges concernant la souveraineté des États dans les eaux qui baignent leurs côtes. C'est avec ces précédents ainsi qu'avec la codification des théories principales dans la *Convention des Nations Unis sur le droit de la mer* de 1982 (1) qu'il est possible d'avancer des éléments de réponse à la question de la souveraineté canadienne.

Lors d'une conférence intitulée *Vers une nouvelle guerre froide en Arctique?* organisée par la Chaire Raoul-Dandurand à Montréal au mois de septembre dernier, plusieurs spécialistes de différents domaines se sont penchés sur la problématique à venir et les conséquences qu'elle pourrait engendrer. David G. Barber est professeur à la Faculté de l'Environnement de l'Université du Manitoba et également détenteur de la Chaire de recherche sur le système Arctique. Avec une approche très interactive, monsieur Barber a fait part à l'audience de ses craintes vis-à-vis l'accélération significative de la fonte des glaces au cours des dernières années. Sans vouloir se faire pessimiste, c'est avec des années d'études et de recherche sur le terrain qu'il affirme que l'ouverture du Passage du Nord-ouest risque de se produire beaucoup plus rapidement que l'on ne pense. Les questions juridiques, qui ne peuvent être écartées de la réflexion, ont été abordées par la professeur Suzanne Lalonde, professeur de droit international à l'Université de Montréal, elle-même spécialiste des questions de la souveraineté canadienne en Arctique.

L'affirmation de la souveraineté du Canada en Arctique est récente. En fait, cela remonte aux premières intrusions de navires américains dans les eaux de l'Arctique dès la fin des années 60 et une seconde fois dans les années 80. Ces évènements sont considérés aujourd'hui comme les éléments déclencheurs de la nouvelle orientation de la politique canadienne. La souveraineté est un principe fondamental en droit international, il est à la base du respect entre les États. Cette question de souveraineté est indispensable au niveau de la protection de l'intégrité du territoire ainsi qu'au niveau du contrôle des intrusions étrangères au sein de son État. Ce n'est pas la souveraineté sur le territoire des îles de l'archipel Arctique qui est contestée par les États-unis et la Communauté européenne, mais il s'agit plutôt du statut juridique des eaux et du passage Nord-ouest. Le Canada est devenu conscient de la vulnérabilité de son titre lorsqu'un premier navire américain, le *Manhattan* a réussi la traversée de l'Atlantique au Pacifique par le passage du Nord-ouest en 1969 et ce, sans en demander l'autorisation au gouvernement canadien. Dès cette époque, le Canada a décidé d'établir une réglementation environnementale croyant ainsi imposer certaines balises aux navires s'aventurant dans les eaux canadiennes :

« The Arctic Waters Pollution Prevention Act, passed the following year, made voyages conditional on the fulfilment of certain Canadian-imposed rules involving notice, permission, construction standards, navigation

rules and pollution prevention procedures» (2)

Malgré cette première tentative de réglementation, les États-Unis réitèrent et traversent une fois de plus le passage Nord-ouest avec leur brise-glace *Polar Sea* et ce, sans l'autorisation des responsables canadiens, ce qui a entraîné une querelle entre les deux pays qui persiste toujours en 2007. En 1985, le Canada a dû réagir et démontrer que ses intentions étaient sans équivoque et c'est ce qu'il fit avec des outils de droit international. La première codification du droit international de la mer est celle de 1958, la *Convention de Genève sur la mer territoriale et la zone contiguë* (3) qui réunit l'ensemble de la coutume internationale reconnue jusqu'alors aux États côtiers. Puis entra en vigueur une seconde convention internationale, celle de la *Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer* qui « reprend essentiellement les termes de la convention de 1958 en bonifiant certains aspects seulement et créant aussi de nouvelles zones, les eaux archipélagiques, qui sont dorénavant soumises à la souveraineté territoriale de l'État côtier» (4).

Comme l'indique le célèbre chercheur canadien Donat Pharand, qui a dédié sa vie à la recherche juridique sur les questions de l'Arctique et de la souveraineté des États, il est nécessaire d'étudier la théorie des lignes de base droites, à l'origine de la qualification des eaux intérieures canadiennes pour comprendre les revendications en Arctique (5). Cette théorie émane d'une affaire jugée par la Cour internationale de Justice en 1951 concernant les zones territoriales de pêche en Norvège soit l'*affaire des Pêcheries Norvégiennes* (6). Dans cette affaire, il était question de la Grande-Bretagne qui demandait à la Cour internationale de Justice de statuer sur les délimitations faites par la Norvège sur ses eaux intérieures, à savoir si elles étaient conformes au droit international. Le principe de lignes de base est défini comme la ligne longeant le rivage à marée basse, « la laisse de basse mer longeant la côte» (7). En 1986, le Canada a utilisé 163 coordonnées géographiques pour tracer ses lignes de base droites, ce principe émanant des lignes de base normales adaptées à un littoral plus accidenté. Comme l'avait indiqué la Cour dans l'*affaire des Pêcheries*, une série de critères à remplir étaient nécessaires à l'obtention de la consolidation des titres sur les lignes de base droites. Parmi ces consolidations : « la direction générale de la côte; le rapport plus ou moins intime qui existe entre certaines étendues de mer et les formations terrestres qui les séparent où qui les entourent; certains intérêts économiques propres à une région» (8). Au niveau international, ces critères sont contestés par plusieurs pays qui y voient un détroit international libre de circulation. L'ensemble de la région arctique possède des ressources naturelles inestimables et c'est pourquoi les intérêts de plusieurs pays sont en jeu. Avec le réchauffement imminent de la planète, ces acteurs étatiques veulent prendre part au mouvement mondial et veulent tous leur part du gâteau.

Faire valoir sa souveraineté : une question de stratégie

Comment faire pour créer un précédent et démontrer que le Canada veut jouer un rôle de premier plan dans la résolution de ce conflit potentiel? Les juristes canadiens en faveur de cette théorie définissent deux moyens afin de consolider le statut canadien en Arctique : « the importance of navigation by foreign flags and the effectiveness of the measures taken by Canada to control such navigation» (9). Le Canada a besoin d'une présence militaire accrue sur la banquise afin de soutenir sa position et démontrer ses réelles intentions. Comme le constate la professeure Suzanne Lalonde, c'est en 1985 que le gouvernement fédéral canadien a décidé d'établir les mesures nécessaires et ce, suite à l'intrusion du *Polar Sea* dans le Passage Nord-ouest (10) : « The Canadian Armed Forces, the Coast Guard and the RCMP share defence and constabulary functions in the Canadian arctic». Outre l'augmentation de la présence en Arctique, c'est sur la gestion de la circulation qu'il faudra miser. Le Canada doit être présent et contrôler le Passage Nord-ouest lorsque des bateaux entament la traversée.

Le statut juridique du Passage Nord-ouest est tout autant contesté que le statut juridique des eaux canadiennes.

L'*affaire du Détroit de Corfou* est d'une importance éloquentes car elle permet d'établir le critère du volume du trafic transitant dans l'étendue d'eau contestée, à savoir si le dit passage est utile au trafic maritime international. Jusqu'à aujourd'hui et ce, basé sur la période de 1903 à 2005, il a été démontré qu'il y a eu une infime utilisation du passage: 69 navires seulement dont la majorité constituait des bateaux touristiques ou des bateaux de recherche scientifique (11).

En droit international, la fréquence d'utilisation a une incidence certaine sur le statut juridique de l'étendue maritime.

Comme l'indique le professeur Pharand, le nombre de navires ayant transité par le passage Nord-ouest laisse ouverte la question sur sa qualification juridique. La preuve démontre que le passage du Nord-ouest ne possède pas un volume assez élevé de navires internationaux qui transitent en ses eaux : « That one transit which was strongly protested by Canada, is surely not sufficient to turn the Northwest Passage into an international strait » (12). C'est suite à l'application des critères élaborés en l'espèce dans *l'affaire du Détroit de Corfu* qu'il est permis de constater que le Canada ne se qualifie pas en tant que détroit international au niveau juridique car il ne répond tout simplement pas aux conditions élaborées par la Cour dans cette affaire.

Certes, le Canada doit se faire clair et sans équivoque au sujet de sa souveraineté, mais pour les bonnes raisons, celles de protéger une région unique, fragile et en pleine effervescence. De plus, il existe des obligations légales au niveau du droit international afin de mettre la collaboration interétatique en premier plan. En vertu de l'article 123 de la Convention des Nations Unies de 1982, les pays doivent faire preuve de coopération entre eux au niveau de la protection environnementale et de protection de la biodiversité. De plus, il existe de nombreuses dispositions incluses dans la Convention de 1982 concernant la protection des écosystèmes, et le Canada doit faire preuve de leadership dans l'application de ses dispositions législatives. Ces dispositions sont fondamentales dans le cas du passage du Nord-ouest car lorsqu'il sera libre de ses glaces, il sera vulnérable aux naufrages de navires, pétroliers ou non entraînant potentiellement de lourdes conséquences environnementales dans des zones fragiles, mais surtout éloignées. Pensons notamment au naufrage du pétrolier Exxon Valdez en 1989 et qui continue toujours de salir les côtes de l'Alaska.

Toujours dans l'optique de coopératisme international, la protection de l'environnement est au cœur des pourparlers. A titre d'exemple, il y a eu la création du Conseil de l'Arctique en 1996, une initiative d'Ottawa afin de réunir autour d'une même table des États prêts à entamer le dialogue et à mettre l'emphase sur la résolution de problèmes arctiques. On voulait créer un « multilatéralisme circumpolaire global » (13) et augmenter les chances de succès d'un tel conseil dans une perspective de développement durable. Voilà qui démontre une volonté hors du commun afin de mettre de l'avant des projets innovateurs et susceptible d'améliorer le sort prochain de l'Arctique. La fonte des glaces entraîne avec elle une série d'interrogations qu'il faudra prendre au sérieux afin d'éviter les conflits internationaux. Le défi est maintenant lancé, ne reste à voir qui prendra la tête de la résolution du problème et qui sera prêt à investir temps et argent afin de garantir un avenir à l'Arctique ainsi qu'à la préservation de notre planète, plus vulnérable que jamais.

Références

1. [Convention des Nations Unies sur le droit de la mer](#), «En ligne» , consulté le 30 septembre 2007
2. THE REPORT OF A WORKING GROUP OF THE NATIONAL CAPITAL BRANCH OF THE CANADIAN INSTITUTE OF INTERNATIONAL AFFAIRS, The North and Canada's International Relations, Canadian Arctic Resources Committee, 1988, p.40
3. [Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë](#), «en ligne», consulté le 30 septembre 2007
4. J.-Maurice ARBOUR et Geneviève PARENT, Droit international public, 5e éd., Cowansville, Éditions Yvons Blais, 2006, p. 206
5. Donat PHARAND, The Arctic waters and the northwest passage: a final revisit, Ocean Development & International Law, 38:3-69, 2007, p.5
6. Pêcheries norvégiennes (Royaume-Uni c. Norvège), (1951), C.I.J., Recueil 1951, p.116
7. J.-M.ARBOR et G. PARENT, op. cit, note 5, p.207
8. Pêcheries norvégiennes (Royaume-Uni c. Norvège), (1951), C.I.J., Recueil 1951, p.116
9. Donat PHARAND, The Arctic waters and the northwest passage: a final revisit, Ocean Development & International Law, 38:3-69, 2007, p.48

10. Suzanne LALONDE, The increased Traffic through Canadian Arctic Waters : Canada's state of readiness, (2004) 38 R.J.T. 49, p.65

11. Donat PHARAND, The Arctic waters and the northwest passage: a final revisit, Ocean Development & International Law, 38:3-69, 2007, p.31

12. Donat PHARAND, The Arctic waters and the northwest passage: a final revisit, Ocean Development & International Law, 38:3-69, 2007, p.42

13. COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL, Le Canada et l'univers circumpolaire : relever les défis de la coopération à l'aube du XXIe siècle, Chambre des communes, 1996, p. 297

Pour en savoir plus:

[Le réseau de recherche ArcticNet](#)

[Le Conseil Arctique](#)



HIVER 2008

Vol. 5 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Tribune](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Entrevue avec Jean Desy : un écrivain-médecin amoureux du Nord](#)



L'entrevue

Un écrivain-médecin amoureux du Nord

Entrevue avec Jean Desy

Propos recueillis par David Vallières,
Rédacteur-stagiaire

Médecin et écrivain, JEAN DÉSY est fasciné par le Nord. Il a publié en 200 Le Coureur de froid aux Éditions XYZ. Un roman d'aventures et d'initiation qui fait réfléchir sur notre condition nordique, sur nos résistances, sur nos peurs. Depuis 1986, il a écrit des dizaines de nouvelles et de poèmes, des essais, des romans, un conte et de nombreux récits de voyages. Ô Nord, mon Amour, Voyage au Nord du Nord, Kavisilaq: impressions nordiques et La rêverie du froid reflète son attachement aux espaces nordiques.

[« précédente](#)

1 / 10

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

... nous revêta son attachement aux espaces nordiques.

Grand voyageur, il revenait tout juste du Nord québécois lorsque nous l'avons rencontré. A ces début il y passait Il y passe 6 mois par année. Aujourd'hui, la tâche des médecins dans le Nord ayant augmenté puisque la population est en pleine explosion démographique, il n'y va plus que 7 à 10 jours, mais tout de même de 8 à 10 fois par année.

FrancVert : Comment êtes-vous venu à aimer le Nord? Avez-vous commencé à apprécier cette région en allant y travailler ou êtes-vous allé travailler au nord, car vous aimiez ça?

J'ai été fasciné par le nord probablement en partie à cause de Louis-Edmond Hamelin, qui a été important dans ma vie. Je suis aussi d'une mentalité aventurière, j'aime beaucoup les régions plus isolées, car il y a moins de monde et plus d'espace.

Dans le Grand Nord, ce qui m'a fasciné au début.

[Envoyer par courriel](#)

Grosneur du texte : [-](#) [+](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)

[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)

[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2008 | Vol. 5, No. 1

Un écrivain-médecin amoureux du Nord

Entrevue avec Jean Desy

Propos recueillis par David Vallières, Rédacteur-stagiaire

Médecin et écrivain, JEAN DÉSY est fasciné par le Nord. Il a publié en 200 Le Coureur de froid aux Éditions XYZ. Un roman d'aventures et d'initiation qui fait réfléchir sur notre condition nordique, sur nos résistances, sur nos peurs. Depuis 1986, il a écrit des dizaines de nouvelles et de poèmes, des essais, des romans, un conte et de nombreux récits de voyages. Ô Nord, mon Amour, Voyage au Nord du Nord, Kavisilaq: impressions nordiques et La rêverie du froid reflète son attachement aux espaces nordiques.

Grand voyageur, il revenait tout juste du Nord québécois lorsque nous l'avons rencontré. A ces début il y passait Il y passe 6 mois par année. Aujourd'hui, la tâche des médecins dans le Nord ayant augmenté puisque la population est en pleine explosion démographique, il n'y va plus que 7 à 10 jours, mais tout de même de 8 à 10 fois par année.

FrancVert : Comment êtes-vous venu à aimer le Nord? Avez-vous commencé à apprécier cette région en allant y travailler ou êtes-vous allé travailler au nord, car vous aimiez ça?

J'ai été fasciné par le nord probablement en partie à cause de Louis-Edmond Hamelin, qui a été important dans ma vie. Je suis aussi d'une mentalité aventurière, j'aime beaucoup les régions plus isolées, car il y a moins de monde et plus d'espace.

Dans le Grand Nord, ce qui m'a fasciné au début, c'est le rapport au sens. La lumière est particulière. Au solstice d'été, alors qu'il fait clair encore à 11 h du soir, c'est très agréable. Il y a des lumières, des tonalités extrêmement différentes de tout ce que j'ai vu ailleurs.

La toundra elle-même, c'est un lieu du Nord que je trouve extrêmement beau. C'est un espace gigantesque, parfois très plat. Au Nunavik, il y a quelques montagnes et une chaîne de montagnes importante, les Torngat. Souvent, si vous montez sur une colline qui fait environ 200 mètres, il est possible de voir à perte de vue.

C'est très rocheux. Il y a du lichen et beaucoup de gibier : des renards, des lemmings et des troupeaux de caribous immenses. Quand il y a du lemming, il y en a tellement que tu ne peux pas t'asseoir à terre sans qu'il y ait un lemming qui sorte de son trou. C'est un monde riche en faunes. S'il n'y avait pas eu autant de gibier, personne n'aurait pu survivre aussi longtemps là. Dans la toundra, tu marches à dix kilomètres du village et tout à coup, il y a un troupeau de 10 000 caribous qui passent. C'est un cadeau.

FrancVert : Devrait-on bâtir une route qui se rend jusqu'au nord du Québec?

Développer un réseau routier peut être extraordinairement générateur et créateur de toute sorte de choses. Ça éviterait l'isolement. En ce qui concerne la Côte-Nord, quand la route est arrivée à Havre-St-Pierre, ça l'a donné un coup de main à la ville. Mais pour toutes sortes de raisons socio-économiques, lorsqu'elle a été poursuivie jusqu'à Natashquan, elle a beaucoup affecté les villages qui avaient de la difficulté.

C'est comme si la route avait ouvert la voie à tous ceux qui ne voulaient pas rester là. C'est dangereux une route quand le lieu est en détresse. Si les gens de 20-25 ans ne veulent pas rester à un endroit, c'est fini.

Mais au contraire de ce qui peut se passer sur la Côte-Nord, du côté « Blanc », les Inuits, comme les Innus, sont en pleine croissance démographique et, en règle générale, souhaite vivre là. Un jour, avec le développement minier ou hydroélectrique, les routes vont se rendre.

FrancVert : Depuis quelques années, il y a un réel boom minier, des projets de plusieurs milliards se mettent en branle. Est-ce que ce développement minier est positif pour les communautés du Grand-Nord?

Selon moi, il y a deux voies très discordantes. Il y a la voie écologiste dure, qui dit qu'il faut arrêter toute sorte de développement parce qu'on est en train de briser la planète et il y a la voie des développeurs, qui veulent exploiter à tout prix tout ce qu'il y a comme richesse.

Entre les deux, il y a la réalité. Les villages du Moyen Nord ont des populations en forte croissance et il n'y a pas de travail. Il faut occuper les gens de 20 ans. Ils sont trop nombreux pour être uniquement des chasseurs ou des pêcheurs.

Je ne veux pas dire qu'il faut développer à tout prix, mais ce que je sens, c'est qu'entre les deux voies, il y a une certaine place au développement. Il y a trois raisons à cela : 1- Il y a des richesses hallucinantes. 2- C'est un pays vierge. 3- Les gens qui sont sur place ont besoin de cette activité pour donner un sens à leur vie.

FrancVert : Donner un sens à leur vie?

Les gars, entre autres, se cherchent. Les filles à 14-15 ans ont des enfants pour donner un sens à leur vie. C'est très caricatural et ce n'est pas tous les jeunes qui sont dans cette situation, mais en généralisant, ça ressemble à ça. C'est un peu la situation de toutes les populations pauvres qui ont de la misère à travers le monde, ils donnent parfois un sens collectif à leur vie en faisant des bébés.

FrancVert : On entend beaucoup parler des problèmes sociaux des Inuits, pouvez-vous nous en parler un peu?

Actuellement, c'est absolument terrible la violence et la souffrance qui existent dans le monde inuit. Il y a une criminalité dingue. Il y a dix fois le taux de suicide dans le Nunavik que dans le sud du Québec.

FrancVert : Est-ce que l'arrivée du développement peut aider à régler les problèmes sociaux des Inuits?

Une chose sûre, présentement, les Elders (aînés) ont l'obligation de créer une dynamique qui va donner un sens à la vie de ceux qui ont 20 ans. Comment? Qu'est-ce qu'ils vont faire, quel type d'activité économique-sociale, je ne sais pas trop.

Il ne faut pas oublier que les ressources humaines sont actuellement limitées dans le Nord. À Québec, si un jeune pète les plombs, qu'il n'est plus capable de respirer, il peut partir ailleurs, dans une autre ville, faire du stop, se rendre jusqu'aux îles de la Madeleine s'il le faut! Mais un Inuit de 23 ans qui n'en peut plus dans son village, qui n'a même pas de motoneige pour aller dans la toundra, il écoute la télévision, sniffe de la colle et pète les plombs.

FrancVert : Est-ce que le réchauffement climatique affecte les peuples du nord

En vérité, j'étais là la semaine dernière, dans l'univers inuit. Il y des gens qui savent que ça fond, que la banquise dégèle, mais pour le moment, tout ce que ça fait, c'est que les conditions de vie sont moins dures. La saison agréable a augmenté de près d'un mois et demi, il n'y a personne qui se plaint de ça. T'as beau être un Inuit et être habitué à fonctionner à -40 °C, c'est plus facile vivre lorsqu'il fait moins froid, personne ne s'en plaint pour l'instant. Au mois de juillet dernier, j'ai vu 150 enfants qui se baignaient dans la rivière Inukjuak. L'eau était à 15 degrés. Les enfants tripaient.

Autres exemples, il y a du caribou comme jamais dans la toundra. Je ne suis pas biologiste, mais le lichen pousse, la saison de pousse est plus longue. Depuis 5 ou 6 ans, il y a des guêpes et des merles d'Amérique comme on n'en avait jamais vu auparavant dans le Nord. La faune et la flore nordiques profitent d'un certain réchauffement, ça c'est indubitable.

Il y a aussi plus d'ours blancs autour des villages. Comme les ours blancs ont moins de nourriture sur la banquise, à cause de la fonte plus rapide des glaces de la baie d'Hudson, ils longent les côtes. Ils vont fouiller dans les décharges.

Si, collectivement, la planète doit se préoccuper du réchauffement du climat et de la fonte des calottes glacières, localement, dans le Grand Nord québécois, au Nunavik, peu de gens s'en plaignent.

FrancVert : Est-ce une bonne chose selon vous d'envoyer des centaines de scientifiques dans le Nord pour l'Année polaire internationale? Est-il trop tard?

Il n'est pas trop tard. Peu de choses ont été faites encore dans le Nord. Il y a une obligation à mieux connaître le Nord.

Ce que je pense par exemple, c'est qu'il faudrait se préoccuper plus des connaissances de ceux et celles qui vivent dans le Nord. Ce n'est pas des connaissances technoscientifiques dont on a besoin le plus en ce moment. C'est ce qu'ils peuvent apporter avec leur vision du monde que les Nordiques, Inuits, Amérindiens, Canadiens-français ou autres ont de l'importance.

FrancVert : Que pourraient nous apprendre les nordistes?

C'est un peu gros ce que je vais dire, mais c'est dans le rapport à la nature. Le rapport est plus premier à la nature. Depuis toujours, les Inuits ont exploité la nature environnante et les ressources fauniques pour survivre. Ils ont développé une façon d'aborder leur univers premier, la terre, qui est particulier.

Les rousseauistes et les Européens pensent que les autochtones ont toujours fait attention à ne pas tuer trop de gibier, mais ce n'est pas vrai. Dans mon expérience, aussitôt qu'il y a du gibier, ils le tuent. Mais ce qui est particulièrement positif, c'est qu'il y a un rapport plus sacré avec l'animal et l'environnement premier. Tout animal abattu est consommé en entier, avec le minimum de pertes.

Si on veut résumer : c'est comme si l'exploitation à l'occidentale, grâce à la techno-science, était plus « désacralisante » ou « profanante ». Tu vas chercher ce dont tu as besoin. Les peuples du nord, eux, ont un rapport beaucoup plus poétique avec le temps et l'espace.

FrancVert : Ils peuvent donc nous apprendre à avoir un rapport tout autant irrationnel que rationnel à la Nature?

Oui. Quand une organisation ou une compagnie très développée décide d'aller exploiter la forêt ou une mine, c'est selon des règles extrêmement strictes et ça fonctionne. Mais cela fait en sorte que les dirigeants de la mine Raglan, par exemple, ont de la difficulté à garder les employés Inuits à la mine, car pendant le temps des outardes et des oies

blanches, ils aiment aller à la chasse. Il y a des périodes où il n'y a aucun employé inuit. Quand ils reviennent, parfois ils perdent leurs emplois...

En apparence, mais réellement aussi, le rapport des nomades à la discipline et à l'organisation plus rationnelle est souvent chaotique. L'exploitation minière, pour reprendre cet exemple, peut fonctionner, mais sur un autre mode, d'une autre manière. D'un point de vue « nomade », pourrait-on dire.

FrancVert : Vu de l'extérieur, ça peut être difficile à comprendre.

Oui, vu de l'extérieur ça l'air d'une organisation qui n'en est pas une. Mais il y a une organisation.

Les nordistes sont en général des nomades par essence, ils ont une vision du monde nomade. Les nomades aiment se déplacer, ils aiment être en mouvance. S'ils ne sont pas en déplacement et qu'on les oblige à rester trop longtemps au même endroit, dans le même lieu, ou bien ils meurent, ou bien ils perdent leurs qualités.

FrancVert : Est-ce qu'on risque de détruire cette culture nomade?

C'est certain que ce mode de vie convient difficilement à une compagnie qui est fondée sur une vision du travail extrêmement cartésienne où il faut travailler 20 ans, 9 h à 5 h. C'est pour ça que les Inuits sont difficiles à garder, même lorsqu'ils sont scolarisés. C'est un peu comme si les exploitants du nord devaient jongler avec des éléments sociologiques neufs qui sont troublants.

Par exemple, quand je suis de garde dans le Nord comme médecin et qu'il y a un patient gravement blessé qui doit être transféré par avion à Montréal, c'est bien qu'il y ait une structure bien organisée où il m'est possible de rejoindre un pilote qui n'est pas parti à la chasse. Les Autochtones eux-mêmes apprécient que ça fonctionne comme ça. Mais quand il fait mauvais et que l'avion est bloqué pendant 2 jours, les Inuit sont beaucoup moins stressés et moins déçus qu'un Blanc, même si la personne va mourir.

Dans les choses très positives à mon point de vue, même s'il arrive qu'un enfant meure parce qu'il a été impossible de le transférer par avion à cause d'un blizzard, peu de gens vont chercher à mettre la faute sur qui que ce soit. Il y a un certain fatalisme lié au temps qui est inscrit dans la culture inuite depuis longtemps. Ça rend les choses plus faciles.

En fait, la structure mentale nomade, qui est liée au monde premier, proche de la terre et du monde sacré, entre en conflit avec une société plus agressive, qui vient d'ailleurs et qui impose des règles très différentes. C'est probablement ça que les autochtones vivent depuis longtemps. C'est difficile de concilier les deux.

Autre exemple, moi qui suis un nomade par nature, je vais dans la communauté 12 fois par année pendant une semaine. Peu de gens me font la remarque que je pars souvent. Eux aussi, d'une certaine manière, ils sont toujours en train de partir et d'arriver. Ils vont à la chasse pendant un mois et reviennent, vont voir de la famille deux mois et reviennent. Alors quand tu arrives, ils te disent bienvenu et quand tu pars, ils te disent à bientôt.

Probablement que nous aurions beaucoup à gagner d'assouplir nos structures et ne pas avoir un seul mode sédentarisant comme c'est le cas présentement.

Ma conviction, c'est que notre structure mentale est toujours bipolaire. On possède à la fois des éléments du nomadisme et du sédentarisme. On a toujours une fonction dominante et il y a un hic si on s'insère dans une société qui ne concorde pas avec notre dominance. Étant donné que les Inuits sont très minoritaires, ils se font imposer une structure. C'est une explication aux difficultés sociologiques qui existent présentement.

Personnellement, je me sens fait comme eux. Je me suis bâti une maison à Ste-Brigitte de Laval parce que mes enfants restent à Québec, mais je suis là peut-être quatre mois par année.

C'est peut-être ce qui m'a aidé à mieux les comprendre. Leur mode de vie est plus près du mien que celui des sudistes. Moi comme médecin, j'ai pu jouer avec ce que ça m'offrait, je suis devenu un médecin itinérant qui va dans le Grand-Nord. Même si c'est difficile, je trouve ça plus rigolo être là. Quand je suis ici j'ai plus de difficulté à vivre.

FrancVert : En guise de conclusion, y aurait-il d'autre chose que vous aimeriez ajouter?

Pour l'instant, je pense qu'il faut mettre un bémol à l'hystérie médiatique autour du réchauffement climatique même s'il faut être préoccupé de ce qu'on fait subir à la planète avec notre mode de vie, l'hyperconsommation et de l'utilisation du pétrole.

Par ailleurs, je dirais qu'il y a quelque chose de très prétentieux et de très orgueilleux à agir comme on le fait présentement. C'est comme si on avait pollué la planète, créé les gaz à effet de serre et le réchauffement climatique, mais comme humain, c'est nous qui allons régler ça. D'un point de vue autochtone, la terre est plus forte que tout le reste. Les humains sont intégrés aux forces naturelles, on en fait partie. On peut brasser la terre un peu peut-être, mais arrête d'être orgueilleux et de penser que tu la blesses t'en que ça, elle est morte de rire.

Cette vision du monde autochtone n'a rien à voir avec la vision cartésienne qui dit qu'il faut dépolluer, car on a pollué. Ce n'est pas une « switch on/off », un système binaire. Ce n'est pas noir/blanc, c'est plutôt gris. De l'extérieur ça semble chaotique, mais c'est foncier, c'est profond cette façon d'aborder la nature. On ne domine pas le monde on est le monde, on est la vie.



Nature Québec

UQCN | sensible à tous les milieux

HIVER 2008

Vol. 5 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Tribune](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Le dernier recoin sauvage de l'Europe menacé](#)
- [La restauration du parc à résidus miniers abandonné Aldermac](#)



L'environnement dans tous ses états

Dans la série *L'état de l'environnement au Québec*

La restauration du parc à résidus miniers abandonné Aldermac

Par Maribelle Provost, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue [1] (CREAT), Courriel: maribelleprovost@creat08.ca

Il y a au Québec 55 sites d'entreposage de rejets miniers abandonnés (parcs à résidus miniers). Ils n'ont aucun responsable connu ou solvable car l'entreprise qui en était propriétaire a soit fait faillite, soit cessé ses activités. Le nombre de ces sites miniers « officiellement abandonnés » pourrait même augmenter puisque le gouvernement n'a pas terminé les études légales pour retracer les propriétaires.

Ces parcs abandonnés occupent une superficie de 1500 hectares dont 900 sont recouverts de résidus générateurs de drainage minier acide (DMA)[2]. Les résidus réagissent avec l'air et la pluie pour former de l'acide sulfurique qui s'écoule tranquillement dans la nature. Cela acidifie l'eau des lacs voisins au détriment de la faune et de la flore. Cette eau plus acide contribue aussi à dissoudre dans l'eau des lacs et des rivières les métaux contenus dans la roche.

Même s'il existe des solutions pour freiner cette contamination de l'environnement, la restauration de ces sites pose de sérieux défis techniques et nécessite des investissements importants [3], surtout lorsqu'ils sont abandonnés depuis de nombreuses années.

Comme la majorité des parcs à résidus miniers abandonnés, le parc à résidus miniers Aldermac est en Abitibi-Témiscamingue. La mine a été exploitée entre 1932 et 1943 pour extraire du cuivre, de l'argent, du

[« précédente](#)

1 / 7

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosneur du texte : [-](#) [+](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2008 | Vol. 5, No. 1

Dans la série *L'état de l'environnement au Québec*

La restauration du parc à résidus miniers abandonné Aldermac

Par **Maribelle Provost, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue [1] (CREAT), Courriel: maribelleprovost@creat08.ca**

Il y a au Québec 55 sites d'entreposage de rejets miniers abandonnés (parcs à résidus miniers). Ils n'ont aucun responsable connu ou solvable car l'entreprise qui en était propriétaire a soit fait faillite, soit cessé ses activités. Le nombre de ces sites miniers « officiellement abandonnés » pourrait même augmenter puisque le gouvernement n'a pas terminé les études légales pour retracer les propriétaires.

Ces parcs abandonnés occupent une superficie de 1500 hectares dont 900 sont recouverts de résidus générateurs de drainage minier acide (DMA)[2]. Les résidus réagissent avec l'air et la pluie pour former de l'acide sulfurique qui s'écoule tranquillement dans la nature. Cela acidifie l'eau des lacs voisins au détriment de la faune et de la flore. Cette eau plus acide contribue aussi à dissoudre dans l'eau des lacs et des rivières les métaux contenus dans la roche.

Même s'il existe des solutions pour freiner cette contamination de l'environnement, la restauration de ces sites pose de sérieux défis techniques et nécessite des investissements importants [3], surtout lorsqu'ils sont abandonnés depuis de nombreuses années.

Comme la majorité des parcs à résidus miniers abandonnés, le parc à résidus miniers Aldermac est en Abitibi-Témiscamingue. La mine a été exploitée entre 1932 et 1943 pour extraire du cuivre, de l'argent, du zinc et de l'or. Il reste aujourd'hui 1,5 million de tonnes de résidus dispersés sur 76 hectares, soit l'équivalent d'environ 150 terrains de football. L'acide sulfurique qui en sort s'écoule dans la rivière et le lac Arnoux qui se déversent dans le lac Dasserat (ou Kanasuta).

Dès 1948, on constatait de graves problèmes environnementaux au parc à résidus miniers Aldermac. Le gouvernement

fait alors une série d'études pour documenter la situation et il entreprend de nombreuses démarches légales pour obliger les propriétaires successifs à corriger la situation. Pour circonscrire la contamination, il réalise divers travaux de mitigation en 1996-1997, sans grand succès [4]. Le parc à résidus miniers devient officiellement « abandonné » en 2000 et il est alors rétrocédé à l'État. En 2001, l'Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue évalue divers scénarios de restauration à la demande du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue : la restauration d'Aldermac coûterait entre 5 et 10 millions de dollars [5].

La restauration d'Aldermac... toute une épopée !

En 2002, Véronique Doucet, artiste multidisciplinaire engagée, découvre l'ancienne mine Aldermac presque par hasard. Elle est fascinée par l'étendue désolée et apocalyptique du parc à résidus. Ce sera pour elle le début d'une longue démarche personnelle et artistique qui alliera art et environnement. Son but? Sensibiliser la population et inciter le gouvernement à restaurer le site qui contamine l'environnement depuis des dizaines d'années.

À l'été 2005, Véronique Doucet organise la plantation symbolique de plusieurs milliers d'arbres sur le site d'Aldermac. Elle organise ensuite l'exposition « Aldermac – Plantation minière » pour présenter des photos de l'événement ainsi qu'une installation et une vidéo expérimentale.

Comme le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) organise au même moment un Forum régional sur les sites miniers abandonnés [6] à Rouyn-Noranda, les deux intervenants unissent naturellement leurs efforts pendant deux ans dans une Campagne pour la restauration du parc à résidus miniers abandonnés Aldermac [7]. Ils invitent la population à signer des cartes postales de Véronique Doucet sur le désastre d'Aldermac et à les transmettre au gouvernement québécois. Plus de 3000 cartes postales seront ainsi signées et acheminées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, au député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et au ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

En juillet 2006, moins d'un an après le début de la Campagne, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune (aussi député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue) annonce l'octroi de 500 000 \$ pour finaliser le plan de restauration d'Aldermac, sans donner la date de début des travaux de restauration [8].

En novembre 2006, plus de cinquante personnes assistent à Rouyn-Noranda à une soirée d'information organisée par le CREAT sur la dégradation du lac Dasserat. Les conférenciers Richard Goulet et Yves Couillard soutiennent que les écoulements acides et chargés de métaux du parc à résidus de la mine Aldermac provoquent une dégradation progressive de la biodiversité du lac Dasserat. Les conférenciers appuient leurs dires sur les conclusions d'une équipe mixte de chercheurs de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Québec (INRS-ETE) dont ils ont fait partie [9].

Les chercheurs avaient transplanté des moules d'eau douce (*Pyganodon grandis*) dans le lac Dasserat et dans quatre autres lacs de la région. La majorité des moules transplantées dans le lac Dasserat n'a pas survécu à cause de l'augmentation du cadmium dans l'eau des lacs et dans les moules. Dans le cas du lac Dasserat, le cadmium provient vraisemblablement du parc à résidus miniers Aldermac.

De toute évidence, les effluents du parc à résidus miniers Aldermac dégradent l'habitat du poisson. Or, nul ne peut modifier l'habitat du poisson, auquel cas, la législation canadienne donne d'importants pouvoirs au gouvernement fédéral pour ordonner des mesures correctrices [10].

Le 5 septembre 2007, après plus de deux ans de mobilisation publique et d'échanges de correspondance avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune Pierre Corbeil et ensuite Claude Béchar, ce dernier promet de commencer bientôt la restauration du site Aldermac dans une lettre à la présidente du CREAT Mme Châteauvert. Il précise que les plans et devis sont pratiquement complétés et que des travaux de 14 millions de dollars devraient débiter au printemps 2008.

Le CREAT se réjouit de cette bonne nouvelle et remercie alors publiquement toutes les personnes qui ont contribué à

la Campagne pour la restauration du parc à résidus miniers abandonné Aldermac.

Depuis lors, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dit avoir demandé un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour les travaux de restauration d'Aldermac.

Perspectives d'avenir et réflexion

Un parc à résidus minier peut-il, encore aujourd'hui, être abandonné?

Même si la Loi sur les mines a été modifiée en 1995, le gouvernement n'est toujours pas à l'abri de la faillite d'une société minière. En effet, celle-ci peut commencer l'exploitation du site sans verser la garantie financière qui devrait couvrir 70 % des coûts de restauration des aires d'accumulation des résidus. La garantie est plutôt versée graduellement au gouvernement selon un échéancier annuel en fonction des réserves prouvées et probables du gisement et du nombre d'années de production prévues. Même si le gouvernement est mieux protégé qu'autrefois, il arrive encore que des mines soient abandonnées à la suite d'une faillite et rétrocédées à l'État sans que les garanties financières soient suffisantes pour les restaurer.

Le CREAT recommande que le gouvernement exige la totalité des frais de restauration post-fermeture d'une mine avant d'autoriser sa mise en exploitation. Les garanties financières devraient aussi couvrir les coûts de restauration de l'ensemble des terrains perturbés par la compagnie minière et non pas seulement les aires d'accumulation des résidus.

Est-ce que le fardeau financier associé à la restauration des sites miniers abandonnés doit être assumé par la société québécoise?

Le gouvernement a récemment inscrit un montant 203 millions de dollars au passif environnemental des états financiers du Québec afin de pouvoir restaurer en une décennie tous les sites miniers abandonnés. Considérant le prix des métaux sur le marché mondial, le CREAT croit que le gouvernement doit rapidement imposer une nouvelle redevance à l'exploitation minière, au prorata du profit. Ces revenus alimenteraient un fonds de restauration des sites miniers qui ont été abandonnés ou qui le seront.

- - -

[1] Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) est un organisme dont la mission est de protéger l'environnement et de faire la promotion du développement durable en Abitibi-Témiscamingue. Il a été particulièrement actif au cours des dernières années dans les divers dossiers relatifs à l'exploitation minière, en particulier pour la restauration des sites miniers abandonnés. Le CREAT et les conseils régionaux de l'environnement du Québec souhaitent que les activités minières au Québec se fondent sur les principes du développement durable et, notamment, sur la conciliation du respect de l'environnement, de la vitalité économique, de l'épanouissement social ainsi que de l'équité entre les peuples et entre les générations.

[2] Les sites miniers abandonnés au Québec, Johanne Cyr, chimiste, M.Sc., Chargée de projets – restauration des sites miniers, Service du développement et du milieu miniers, Direction du développement minéral, Ressources naturelles et Faune Québec. Présentation lors du Forum sur les sites miniers abandonnés du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda, juin 2005.

[3] La restauration des sites miniers abandonnés générateurs d'acide, Bruno Bussière, ing., Ph. D. et Abdelkabir Maqsood, Ph. D., Chaire de recherche du Canada sur la restauration des sites miniers abandonnés, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, bulletin du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, automne 2006.

[4] Unité de recherche et de service en technologie minérale, Rapport final - Développement d'un outil d'optimisation pour la restauration des sites miniers générateurs de DMA : application Aldermac, février 2001.

[5] Unité de recherche et de service en technologie minérale, Rapport final - Développement d'un outil d'optimisation pour la restauration des sites miniers générateurs de DMA : application Aldermac, février 2001.

[6] http://www.creat08.ca/even_mines.php

[6] http://www.creat08.ca/even_aldermac.php

[8] Restauration de sites miniers abandonnés, le ministre Pierre Corbeil et le député Daniel Bernard annoncent la restauration des sites miniers Manitou et Aldermac, Communiqué émis le 3 juillet 2006 par le Cabinet du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

[9] Olivier Perceval, Yves Couillard, Bernadette Pinel-Alloul, Peter G.C. Campbell, Linking changes in subcellular cadmium distribution to growth and mortality rates in transplanted freshwater bivalves (*Pyganodon grandis*), *Aquatic toxicology*, vol. 79, no 1, 12 août 2006, pages 87-98.

[10] Article 38.4 de la Loi sur les pêches (L.R., 1985, ch. F-14).



HIVER 2008

Vol. 5 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Tribune](#)
- [Question / Réponse](#)
- [L'aventure du Sedna en Antarctique, aussi une aventure scientifique](#)
- [Le glaciol de l'océan arctique d'après Mercator en 1595](#)
- [Le statut juridique véritable du passage Nord-ouest : le Canada est-il souverain en ces eaux ?](#)
- [L'Antarctique, un espace convoité à protéger](#)
- [Les lacs polaires : des écosystèmes en péril](#)
- [Les mares](#)



Dossier | Les zones polaires: sentinelles environnementales

Le glaciol de l'océan Arctique d'après Mercator en 1595 Dans le monde circumnorrdique d'aujourd'hui

Louis-Edmond Hamelin, professeur
émérite de géographie, Université Laval,
Québec, Canada.

L'attention actuelle à l'endroit de l'océan arctique n'est pas nouvelle car, lors des Découvertes, cet espace était très présent dans les esprits; il l'était même antérieurement.

Avant 1595, Gérard Mercator, de son vrai nom Gerhard Kremer, a représenté ces régions éloignées sur une carte comportant des inscriptions latines

[« précédente](#)

1 / 5

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[[figure 1](#)]. A cette époque, comprendre la géographie de l'Arctique relevait du défi. Un portrait de Mercator (1574) le montrant un globe à la main, l'Amérique du Nord et l'Arctique bien en vue, indiquait l'intérêt qu'il portait au Nouveau Monde septentrional.

[Figure 1. Septentrionalium terrarum. Échelle \[env. 1:20 000 000\]. Mercator, Gerardus, 1512-1594.](#)

Sur sa carte pionnière, le cartographe trace la limite sud d'une "surface en dur" pour l'été. Hypothèse est faite que cette surface correspondait à une couverture de glaces flottantes et non à des îles terrestres ou à des prolongements de continent. Sur le document mercatorien, l'aire solide ressemble à une plate-forme plane et rigide, traversée par des clairières (polynies) et limitée par des redressements topographiques aux extrémités. Au plan terminologique, s'y trouvent une mare congelatum, une mare glaciale, une Iarm Zee (aire marine sans glaces ou Warm Water). L'un des courants dénommés du grec euripos est si violent qu'il

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : [-](#) [+](#)

[thermokarstiques:
Un rôle encore
sous-estimé pour
les changements
climatiques ?](#)

- [Tourisme polaire
: Revalorisation
des espaces
maudits au nom
de l'inédit](#)
- [Le renard
arctique : un
exemple concret
de la
modification de
l'écosystème
nordique](#)
- [Extinction
culturelle ou
adaptation des
peuples
autochtones en
arctique?](#)
- [Le goût acide de
la pollution en
Arctique](#)



Nature Québec

APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2008 | Vol. 5, No. 1

Le glacier de l'océan Arctique d'après Mercator en 1595

Dans le monde circumnordique d'aujourd'hui

Louis-Edmond Hamelin, professeur émérite de géographie, Université Laval, Québec, Canada.

L'attention actuelle à l'endroit de l'océan arctique n'est pas nouvelle car, lors des Découvertes, cet espace était très présent dans les esprits; il l'était même antérieurement.

Avant 1595, Gérard Mercator, de son vrai nom Gerhard Kremer, a représenté ces régions éloignées sur une carte comportant des inscriptions latines [[figure 1](#)]. À cette époque, comprendre la géographie de l'Arctique relevait du défi. Un portrait de Mercator (1574) le montrant un globe à la main, l'Amérique du Nord et l'Arctique bien en vue, indiquait l'intérêt qu'il portait au Nouveau Monde septentrional.

[Figure 1. Septentrionalium terrarum. Échelle \[env. 1:20 000 000\]. Mercator, Gerardus, 1512-1594.](#)

Sur sa carte pionnière, le cartographe trace la limite sud d'une "surface en dur" pour l'été. Hypothèse est faite que cette surface correspondait à une couverture de glaces flottantes et non à des îles terrestres ou à des prolongements de continent. Sur le document mercatorien, l'aire solide ressemble à une plate-forme plane et rigide, traversée par des clairières (polynies) et limitée par des redressements topographiques aux extrémités. Au plan terminologique, s'y trouvent une mare congelatum, une mare glaciale, une Iarm Zee (aire marine sans glaces ou Warm Water). L'un des courants dénommés du grec euripos est si violent qu'il briserait tout navire qui oserait s'y aventurer [si vero navem transire]. Ainsi, Mercator identifiait des traits d'une nordicité naturelle.

Ici, le front de cette étendue glacielle compacte a été redessiné [[figure 2](#)]. Pour clarté cartographique, le fond de carte est celui des limites actuelles de l'océan Arctique, méga-région la plus polaire de tout le monde circumnordique. Ne sont pas étudiés les états complexes que Mercator donne du pôle et de ses environs car ils n'ont pas d'influence sur le déplacement virtuel des navires au long de la côte océanique elle-même.

[Figure 2. Le glacielle de l'océan arctique d'après Mercator en 1595 dans le monde circumnordique d'aujourd'hui](#)

À cette époque, la frontière sud de la plate-forme d'eau gelée se situe généralement au 78e degré de latitude. Mercator semble l'avoir dessinée en tenant compte, d'une part, des îles Svalbard, François-Joseph et Severnaya Zemlia (toponymes actuels) et, d'autre part, d'un certain nombre de mois d'obscurité complète, deux facteurs favorables à la rotondité théorique du pack de glace. Le trait perd sa régularité au nord des côtes du Groenland et d'Ellesmere, car les glaces flottantes doivent contourner les terres; à la latitude 83, se trouvent donc contiguës la couverture flottante et des îles terrestres. Sur la cote est du Groenland, le glacielle arctique descend vers le sud jusqu'au 75e en se déversant vers l'Atlantique. Ainsi, la forme finale de la surface occupée est celle d'un bonnet à queue et non d'un cercle. Le glacielle occupe environ 40% de l'océan.

Au sud des glaces permanentes, l'espace océanique en eau libre compose une couronne probablement plus large que celle du Petit âge glaciaire. Ce phénomène a marqué l'Europe occidentale entre 1550 et 1850. Dans les pays tempérés froids, des peintures de l'époque témoignent d'hivers rudes et enneigés, conditions qui conduisent à une augmentation substantielle du prix du blé, à des famines et des épidémies. Quelques siècles auparavant, soit autour de l'an 1000, l'Europe du Nord, le Canada et, semble-t-il, l'Asie orientale avaient connu un épisode chaud. C'était l'époque de la conquête du Groenland (le «pays vert») où les Vikings cultivèrent des céréales. Il se peut qu'en l'année de publication 1595 Mercator représente, non le début d'un refroidissement en cours, mais une situation antérieure. Pour comparaison avec les conditions envisagées par Mercator, l'espace sans glaces d'obstruction était moins étendu que celui modélisé par le "Projected summer sea-ice" (ACIA, 2004) [[figure 3](#)].

[Figure 3. Le couvert glacielle estival projeté pour 2070-2090. Source : Arctic Climate Impact Assessment](#)

Au moment des Découvertes, l'Europe est très préoccupée de passages commerciaux afin de rejoindre l'Asie par le plus court chemin, en utilisant la grande porte de l'Atlantique-Nord [l'Oceanus Septentrionalis] et celle moins connue dite el

streto de Anian, détroit entre l'Asie et l'Amérique, identifiée deux siècles plus tard sous l'appellation de Béring. Mercator cartographiait en fonction des navigateurs [ad usum navigantium].

Sans utiliser le mot de mondialisation, on vivait à l'heure des relations commerciales tri-continentales. Cependant, les bateaux ne pouvaient passer ni par le pôle ni au nord du Groenland; ils longeaient les côtes de l'océan Arctique en contournant par le sud la grande île. Au long des déplacements péricontinentaux, deux passages étaient problématiques, l'un sur les côtes de la Sibérie de l'Est, l'autre, vis-à-vis le Grand cône arctique canadien; de telles difficultés locales n'étonneraient point les navigateurs contemporains.

L'interprétation de l'état de glacement de la carte de Mercator n'apporte évidemment pas un savoir dur; on ne sait en effet s'il s'agit d'une simple théorie de l'océan, de l'expression du souhait d'atteindre l'Asie par les hautes latitudes ou du résultat d'une compilation des tentatives empiriques de navigation. Quoi qu'il en soit, le fait d'indiquer qu'une partie seulement de l'océan Arctique était recouverte d'une "surface en dur" ou banquise s'offre comme une information vraisemblable; de plus, le cartographe des années 1500 fait aussi connaître qu'à l'est du Groenland cette surface contiguës s'étend vers le sud, tout comme aujourd'hui.

Contrairement à la science actuelle, le savant flamand ne peut expliquer les raisons du glacement incomplet de l'océan arctique. Cependant, il devait lui apparaître clair qu'elles ne tenaient pas à des actions humaines, même non excessives.

Remerciement

Laboratoire de cartographie, département de géographie, Université Laval.
Krystyna Hamelin, service technique, firme Sittel, Québec.

Références

[Arctic Climate Impact Assessment](#), Impacts of a warming Arctic. Cambridge, 2004, 1050 p.

Hamelin, Louis-Edmond, La carte Septentrionalium de Mercator des années 1500. Une descriptio de signifiante. Québec, 1998, 83 p. Le manuscrit a alimenté des communications à l'Acfas, à la Société historique, à la Société d'onomastique et au Gétic ainsi que de courtes publications concernant le bassin du Cogib/Obila [Mackenzie], le Hic mare [baie d'Hudson] et l'Estotiland [Baffin].

[Mercator, Gérard] Atlas sive cosmographicae meditationes de fabrica mundi et fabricati figura. Gerardo Mercatore Rupelmundano...Dvisbvirgi Vivorum. 1595, 107 p. N'est considérée que la carte no 56/142 dans la classification Karrow, 1993 et intitulée "Septentrionalium Terrarum Descriptio". Source: Archives publiques du Canada, Ottawa.

Plumet, Patrick, Des mythes à la Préhistoire. Peuples du Grand Nord I. Vers l'"Esquimau". Du mammouth à la baleine. Peuples du Grand Nord II. Paris, Éditions Errance, 2004, 322 p. et 288 p. Préface de Louis-Edmond Hamelin.

Seaver, K.A., The Frozen Echo: Groenland and the Exploration of North America, A.D. 1000-1500. Standford, SUP, 1996, 407 p.



HIVER 2008

Vol. 5 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Tribune](#)
- [Question / Réponse](#)
- [L'aventure du Sedna en Antarctique, aussi une aventure scientifique](#)
- [Le glaciol de l'océan arctique d'après Mercator en 1595](#)
- [Le statut juridique véritable du passage Nord-ouest : le Canada est-il souverain en ces eaux ?](#)
- [L'Antarctique, un espace convoité à protéger](#)
- [Les lacs polaires : des écosystèmes en péril](#)
- [Les mares](#)



Dossier | Les zones polaires: sentinelles environnementales

L'Antarctique, un espace convoité à protéger

Anne Choquet, Docteur en droit, Université de Bretagne Occidentale (Brest, France). Membre de la délégation française aux réunions des Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique depuis 2001
Courriel : anne.choquet@univ-brest.fr

L'Antarctique, c'est loin : nos activités ne devraient pas avoir de conséquence dans une région si éloignée des principaux centres d'activités. Pourtant des sacs plastiques ont été retrouvés dans l'estomac de manchots et des traces de DDT découverts dans la neige. L'Antarctique, c'est vaste : puisqu'il y a peu d'activités cela aura peu de conséquences sur l'environnement... Pourtant, qu'elles soient menées à des fins scientifiques ou touristiques, les activités

humaines y sont en constante augmentation [[voir l'article sur le tourisme polaire dans ce dossier](#)]. Elles s'accompagnent de stations scientifiques, de pistes d'atterrissage...

Les risques que font courir les activités humaines en Antarctique sont réels. Des erreurs ont été commises (introduction d'espèces exogènes, exploitation inconsidérée de la faune, ...), les Etats cherchent aujourd'hui à éviter qu'elles ne se reproduisent. Sans chercher à empêcher la présence de l'homme, il faut néanmoins la réglementer. Il importe donc d'envisager les mesures destinées à limiter les dommages à l'environnement.

Le Traité sur l'Antarctique, le cadre d'une protection progressive de l'environnement

C'est en matière environnementale que le [Traité sur l'Antarctique](#), signé à Washington en 1959, a connu le plus de prolongements. En 1959, l'environnement

[« précédente](#)

1 / 7

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : [-](#) [+](#)

[thermokarstiques: Un rôle encore sous-estimé pour les changements climatiques ?](#)

- [Tourisme polaire : Revalorisation des espaces maudits au nom de l'inédit](#)
- [Le renard arctique : un exemple concret de la modification de l'écosystème nordique](#)
- [Extinction culturelle ou adaptation des peuples autochtones en arctique ?](#)
- [Le goût acide de la pollution en Arctique](#)



Nature Québec

APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2008 | Vol. 5, No. 1

L'Antarctique, un espace convoité à protéger

Anne Choquet, Docteur en droit, Université de Bretagne Occidentale (Brest, France). Membre

de la délégation française aux réunions des Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique depuis 2001

Courriel : anne.choquet@univ-brest.fr

L'Antarctique, c'est loin : nos activités ne devraient pas avoir de conséquence dans une région si éloignée des principaux centres d'activités. Pourtant des sacs plastiques ont été retrouvés dans l'estomac de manchots et des traces de DDT découverts dans la neige. L'Antarctique, c'est vaste : puisqu'il y a peu d'activités cela aura peu de conséquences sur l'environnement... Pourtant, qu'elles soient menées à des fins scientifiques ou touristiques, les activités humaines y sont en constante augmentation [[voir l'article sur le tourisme polaire dans ce dossier](#)]. Elles s'accompagnent de stations scientifiques, de pistes d'atterrissage...

Les risques que font courir les activités humaines en Antarctique sont réels. Des erreurs ont été commises (introduction d'espèces exogènes, exploitation inconsidérée de la faune, ...), les Etats cherchent aujourd'hui à éviter qu'elles ne se reproduisent. Sans chercher à empêcher la présence de l'homme, il faut néanmoins la réglementer. Il importe donc d'envisager les mesures destinées à limiter les dommages à l'environnement.

Le Traité sur l'Antarctique, le cadre d'une protection progressive de l'environnement

C'est en matière environnementale que le [Traité sur l'Antarctique](#), signé à Washington en 1959, a connu le plus de prolongements. En 1959, l'environnement n'était pas en tête de liste des préoccupations des Etats. Il n'est donc pas surprenant que le Traité sur l'Antarctique n'y fasse pas référence. Avec l'interdiction des activités militaires, des explosions nucléaires et du dépôt des déchets nucléaires, une certaine protection de l'environnement était néanmoins assurée.

La protection et la conservation de la faune et de la flore ont été étudiées lors des réunions des Parties consultatives à qui revient le pouvoir de décision (elles sont 28 depuis 2006 : 12 Etats ont signé le Traité sur l'Antarctique en 1959 et 16 ont acquis le statut de Partie consultative après avoir démontré l'intérêt actif qu'ils portaient à l'Antarctique). Des règles de plus en plus protectrices ont été retenues. Outre de multiples Recommandations, la [Convention sur la protection des phoques de l'Antarctique](#) (Londres, 1970) et la [Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique](#) (Canberra, 1980) renforcent l'efficacité du traité en la matière. Une protection plus systématique et plus efficace de l'environnement s'est cependant révélée être vitale à la fin des années 1980.

La remise en cause de la Convention de Wellington

Quatre marées noires frappent les régions polaires en 1989. Au Sud (naufrages du Bahia Paraiso, HMS Endurance et BIC Humbolt) comme au Nord (catastrophe de l'Exxon Valdez), elles rappellent brutalement que le transport de pétrole brut, et davantage encore dans les eaux polaires, est risqué. Elles ont eu le mérite de sensibiliser l'opinion publique à la fragilité des écosystèmes polaires. Le travail réglementaire des Etats paraît insuffisant pour faire face aux dommages environnementaux en l'absence de protection globale de l'environnement d'autant que l'exploitation des ressources minérales antarctiques est envisagée.

La [Convention sur la réglementation des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique](#) (Wellington, 1988) devait permettre de protéger l'environnement et encadrer les activités minières. Malgré un très large consensus à son adoption, des critiques s'élèvent. Des organisations de protection de l'environnement (Fondation Cousteau, Coalition pour l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), Greenpeace,...) mobilisent l'opinion publique contre la convention qui offrirait un cadre juridique à l'exploitation au lieu de l'interdire.

Mi-1989, la France et l'Australie se rallient aux ONG et refusent de ratifier la convention. Son entrée en vigueur est ainsi écartée. Elle dépendait de sa ratification par les 16 Parties consultatives qui ont participé à l'adoption du traité et par tous les Etats requis pour créer l'ensemble des institutions de la convention (notamment celle des Etats « possessionnés » - Argentine, Australie, Chili, France, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni- pour la création de comités de réglementation des ressources minérales). De nouvelles négociations sont donc nécessaires.

Le [protocole de Madrid](#), le volet environnemental du Traité sur l'Antarctique

Adopté à Madrid en 1991, le Protocole au Traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement entre en vigueur en 1998. D'une protection ponctuelle, les Etats se tournent vers une protection globale de l'environnement en Antarctique.

Une protection globale de l'environnement en Antarctique

Le nouveau traité est un protocole intégré au Traité sur l'Antarctique. La Convention de Londres et la Convention de Canberra ne sont nullement modifiées. Les Etats réaffirment leur attachement aux principes de 1959 : gel des prétentions territoriales, non-militarisation, non-nucléarisation, liberté de la recherche scientifique et coopération internationale.

Est consacrée l'idée d'un régime de protection globale de l'environnement en Antarctique et des écosystèmes dépendants et associés dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Les activités humaines sont organisées et conduites de façon à limiter leurs incidences négatives sur l'environnement. Le protocole s'étend au-delà du champ territorial du Traité sur l'Antarctique. S'il couvre le sud du 60e degré de latitude Sud, son application septentrionale reste une question ouverte (écosystèmes dépendants et associés). On considère néanmoins que le traité ne va pas au-delà de la convergence antarctique ([front polaire](#), limite née de la rencontre entre les eaux froides de l'océan Austral et les eaux moins froides du nord) retenue par la Convention de Canberra.

Des contraintes communes

L'Antarctique devient une réserve naturelle consacrée à la paix et à la science. Commerciales ou scientifiques, les activités sont soumises à des contraintes environnementales communes. Un Comité pour la protection de l'environnement en Antarctique fournit des avis techniques, scientifiques ou environnementaux ainsi que des recommandations sur la mise en œuvre du protocole. Afin d'assurer le respect des réglementations, les Etats prennent des mesures nationales appropriées, organisent des inspections et remettent des rapports d'inspections à la réunion consultative.

En réaction à la Convention de Wellington, toute activité relative aux ressources minérales est interdite sauf celle menée à des fins scientifiques. La levée de l'interdiction est concevable mais complexe. Elle nécessite aujourd'hui l'unanimité des Parties consultatives (actuellement 28). Cinquante ans après l'entrée en vigueur du protocole (2048), elle dépendra de conditions strictes (notamment régime d'exploitation et majorité des Parties, dont les 3/4 des Parties consultatives).

Les autres activités ne sont envisagées que s'il est prouvé qu'elles ne provoqueront pas un dommage inacceptable pour l'environnement. Un mécanisme d'évaluation préalable d'impact sur l'environnement à plusieurs échelles existe (Annexe I du protocole). Les activités qui ont un impact moindre que mineur ou transitoire sont évaluées au niveau national et entreprises immédiatement (par exemple, déménagement d'un camp). En cas d'impact mineur ou transitoire, une évaluation préliminaire d'impact est exigée (par exemple, modification substantielle d'une station existante). Celles avec un impact plus que mineur ou transitoire sont précédées d'une évaluation globale d'impact (par exemple, construction d'une piste d'atterrissage) qui est étudiée par la réunion consultative.

En matière de conservation de la faune et de la flore, l'Annexe II du protocole spécifie les animaux et plantes antarctiques et leur protection ainsi que les restrictions pour les espèces non indigènes. L'Annexe III, relative à l'élimination et gestion des déchets, encourage les Etats à réduire la quantité de déchets et spécifie les déchets à évacuer de l'Antarctique (matériaux radioactifs, batteries électriques...). Des mesures sont précisées pour l'incinération des déchets, leur élimination à terre, leur évacuation en mer et leur stockage. Certains produits ne peuvent être introduits dans la région (polystyrène, pesticides,...). Des plans de gestion sont également requis. Relative à la prévention de la pollution marine, l'Annexe IV interdit le rejet d'hydrocarbures, le rejet de substances liquides nocives, l'évacuation des ordures notamment des plastiques et le rejet d'eaux usées.

L'Annexe V organise la protection et la gestion de zones qui méritent une intention particulière. Toute région, y

compris maritime, peut être une « zone spécialement protégée de l'Antarctique » en vue de protéger des valeurs environnementales, scientifiques, historiques ou esthétiques exceptionnelles, ou l'état sauvage de la nature, ainsi que toute recherche scientifique en cours ou programmée. Un permis est nécessaire pour y entrer et un plan de gestion doit exister. Toute zone, y compris maritime, où des activités sont conduites ou susceptibles d'être menées dans l'avenir, peut être désignée « zone gérée spéciale de l'Antarctique » pour faciliter, entre autres, la planification et la coordination des activités. Un plan de gestion doit être organisé. Enfin, des sites ou monuments peuvent être inscrits sur la liste des Sites et monuments historiques.

Chaque Etat partie prévoit l'action de réponse prompte et efficace aux cas d'urgence et établira des plans d'urgence pour la réponse aux incidents avec des effets défavorables sur l'environnement. Adoptée en 2005, [l'Annexe VI](#) sur la responsabilité découlant de situations critiques pour l'environnement tient responsable un opérateur qui ne prend pas des actions rapides et efficaces en réponse aux situations critiques pour l'environnement résultant de ses activités. Il est tenu de payer les coûts des actions prises par d'autres parties. De plus, les Etats doivent exiger de leurs opérateurs des plans d'urgence, des actions rapides et efficaces en réponse aux situations critiques pour l'environnement et une couverture d'assurance. Un Fonds est créé afin d'assurer le remboursement des coûts encourus par un Etat lorsqu'il prend des actions pour un autre. Non entrée en vigueur, l'Annexe VI ne doit être envisagée que comme une étape. Le Protocole prévoit également que les Etats élaborent des règles et procédures relatives à la responsabilité pour dommages résultant d'activités en Antarctique.

Plus qu'une clé de voûte des règles en matière de protection de l'environnement, le Protocole de Madrid n'est qu'un palier en matière de protection effective de l'environnement. Il appartient aux Etats de poursuivre leur travail réglementaire pour que l'environnement ne subisse pas les conséquences du développement d'activités commerciales en Antarctique, celles du tourisme et de la bioprospection notamment.



Il est encore temps...

ONUtravaille



**Journée Mondiale
des Animaux
6 Octobre 2002**



HIVER 2008

Vol. 5 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Tribune](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Nos liens](#)

Nos liens

[Imagine](#)

Magazine d'écologie, des rapports Nord-Sud et de société, Imagine pose un regard libre et non-co notre réalité. A contre-courant de la société marchande, Imagine explore les voies d'un autre mod développement et cherche des alternatives positives pour répondre aux grandes questions de socié

[Symbioses](#)

Symbioses, le magazine de l'Education relative à l'Environnement, est réalisé par le Réseau IDée. aux enseignants, animateurs, parents, éco-conseillers, éducateurs désirant mener des activités, des événements d'éducation à l'environnement auprès des publics jeunes et moins jeunes. Trimestriel.

[Info-durable](#)

Info-durable est le site web de vulgarisation sur le développement durable en Belgique, dont l'obje d'informer et sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du développement durable. Le site prop quotidiennement des nouvelles, des liens utiles, des conseils pratiques et recense les réalisations c développement durable en Belgique et dans le reste du monde.

[Micro-Recyc-Coopération](#)

Micro-Recyc-Coopération est un organisme d'économie sociale solidaire qui recueille des ordinat accessoires dans les communautés au Canada pour leur donner une seconde vie dans les pays pau offrant à de jeunes adultes bénévoles un milieu de stage.

[L'état de la planète](#)

Renommé en français *L'état de la planète*, le magazine World Watch est une revue bimestrielle à lucratif qui examine les indicateurs du bien-être de la Terre.

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : [-](#) [+](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert »](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2008 | Vol. 5, No. 1

[Imagine](#)

Magazine d'écologie, des rapports Nord-Sud et de société, Imagine pose un regard libre et non-conformiste sur notre réalité. A contre-courant de la société marchande, Imagine explore les voies d'un autre modèle de développement et cherche des alternatives positives pour répondre aux grandes questions de société.

[Symbioses](#)

Symbioses, le magazine de l'Education relative à l'Environnement, est réalisé par le Réseau IDée. Il s'adresse aux enseignants, animateurs, parents, éco-conseillers, éducateurs désirant mener des activités, des projets ou des événements d'éducation à l'environnement auprès des publics jeunes et moins jeunes. Trimestriel.

[Info-durable](#)

Info-durable est le site web de vulgarisation sur le développement durable en Belgique, dont l'objectif est d'informer et sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du développement durable. Le site propose quotidiennement des nouvelles, des liens utiles, des conseils pratiques et recense les réalisations concrètes du développement durable en Belgique et dans le reste du monde.

[Micro-Recyc-Coopération](#)

Micro-Recyc-Coopération est un organisme d'économie sociale solidaire qui recueille des ordinateurs usagés et accessoires dans les communautés au Canada pour leur donner une seconde vie dans les pays pauvres tout en offrant à de jeunes adultes bénévoles un milieu de stage.

[L'état de la planète](#)

Renommé en français *L'état de la planète*, le magazine World Watch est une revue bimestrielle à but non lucratif qui examine les indicateurs du bien-être de la Terre.



Nature Québec

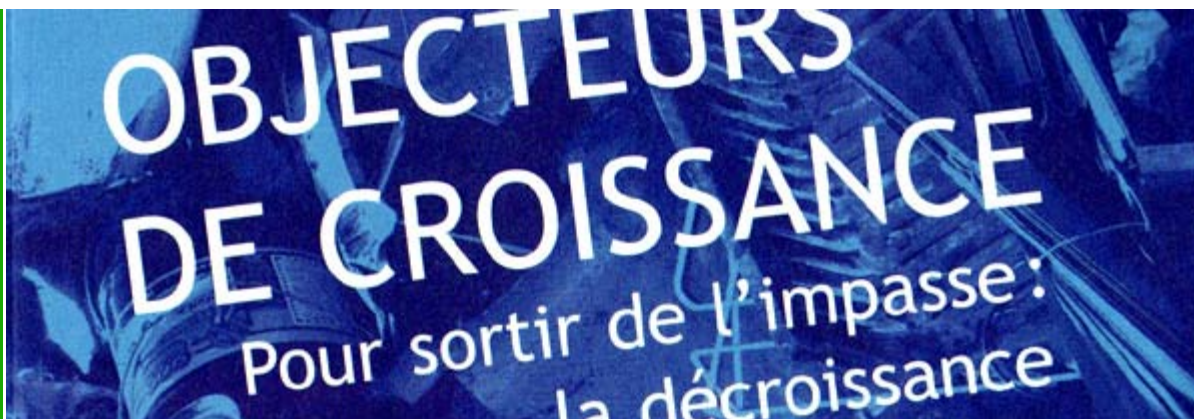
UQCN | sensible à tous les milieux

HIVER 2008

Vol. 5 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Tribune](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Objecteurs de croissance](#)
- [Monde Arabe face au défi de l'eau : enjeux et conflits](#)



À lire / À voir

Objecteurs de croissance Pour sortir de l'impasse : la décroissance

Collectif sous la direction de Serge Mongeau,
Editions Écosociété, 2007, 139 p

Voici que 68 économistes appellent à « revivifier le pluralisme dans le discours économique en redonnant droit de cité aux conceptions alternatives au courant dominant ». Selon eux, « Seule une large réflexion, pluraliste et contradictoire, peut nous permettre de surmonter l'impasse actuelle et ouvrir sur le plus grand nombre possible d'options de changement social ».

Cette déclaration [Pour une autre vision de l'économie](#) vient ajouter sa voix à celle des différents acteurs de la société qui défendent déjà des conceptions alternatives depuis des décennies. Est-ce que finalement les options alternatives pourront avoir la place qu'il leur revienne dans les discussions sur la place publique? Ainsi, il en va du concept de décroissance mis de l'avant en 1979 par Nicholas Goegescu-Roegen dans *Demain la décroissance* : entropie, écologie, économie. Ce concept peut s'apparenter dans le pratique à celui de simplicité volontaire mise de l'avant par Serge Mongeau (voir aussi [La voie de la simplicité pour soi et la planète](#)).

Regroupant des textes de 9 auteurs, le collectif Objecteurs de croissance édité sous la direction de Serge Mongeau par les Éditions Écosociété amène le lecteur à faire ses premiers pas dans cet univers conceptuel nettement plus présent en France que chez nous. Dérivé d'un colloque tenu à Montréal le 26 mai 2007, ce collectif a les défauts de ses avantages. Les 9 textes abordent un large spectre de sujets, allant de la politique au concept de développement durable tout en passant par l'agriculture et la santé. Cette hétérogénéité laisse une impression de fourre-tout à cet ouvrage, les textes sont souvent trop courts et manquent de ce fait de profondeur analytique. Les textes sont aussi d'une qualité très inégale, mais certains méritent que l'on s'y arrête pour réfléchir aux systèmes actuels ou aux modes sociales. Les textes de Lucie Sauvé sur l'impasse du développement durable, d'Yves-Marie Abraham sur le mythe fondateur de la rareté et de Marcel Sévigny sur l'impasse du système de représentation politique sont de ceux-là.

Pour ceux qui veulent passer cette étape d'initiation, il y a *Objectif décroissance : vers une société viable* toujours chez Éditions Écosociété (que ferions-nous sans cette irremplaçable maison d'édition). Nous y

reviendrons dans le cadre d'une autre recension.

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : - +



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert »](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2008 | Vol. 5, No. 1

Objecteurs de croissance

Pour sortir de l'impasse : la décroissance

**Collectif sous la direction de Serge Mongeau,
Éditions Écosociété, 2007, 139 p**

Voici que 68 économistes appellent à « revivifier le pluralisme dans le discours économique en redonnant droit de cité aux conceptions alternatives au courant dominant ». Selon eux, « Seule une large réflexion, pluraliste et contradictoire, peut nous permettre de surmonter l'impasse actuelle et ouvrir sur le plus grand nombre possible d'options de changement social ».

Cette déclaration [Pour une autre vision de l'économie](#) vient ajouter sa voix à celle des différents acteurs de la société qui défendent déjà des conceptions alternatives depuis des décennies. Est-ce que finalement les options alternatives pourront avoir la place qu'il leur revienne dans les discussions sur la place publique? Ainsi, il en va du concept de décroissance mis de l'avant en 1979 par Nicholas Goesgescu-Roegen dans *Demain la décroissance : entropie, écologie, économie*. Ce concept peut s'apparenter dans le pratique à celui de simplicité volontaire mise de l'avant par Serge Mongeau (voir aussi [La voie de la simplicité pour soi et la planète](#)).

Regroupant des textes de 9 auteurs, le collectif *Objecteurs de croissance* édité sous la direction de Serge Mongeau par les Éditions Écosociété amène le lecteur à faire ses premiers pas dans cet univers conceptuel nettement plus présent en France que chez nous. Dérivé d'un colloque tenu à Montréal le 26 mai 2007, ce collectif a les défauts de ses avantages. Les 9 textes abordent un large spectre de sujets, allant de la politique au concept de développement durable tout en passant par l'agriculture et la santé. Cette hétérogénéité laisse une impression de fourre-tout à cet ouvrage, les textes sont souvent trop courts et manquent de ce fait de profondeur analytique. Les textes sont aussi d'une qualité très inégale, mais certains méritent que l'on s'y arrête pour réfléchir aux systèmes actuels ou aux modes sociales. Les

textes de Lucie Sauvé sur l'impasse du développement durable, d'Yves-Marie Abraham sur le mythe fondateur de la rareté et de Marcel Sévigny sur l'impasse du système de représentation politique sont de ceux-là.

Pour ceux qui veulent passer cette étape d'initiation, il y a *Objectif décroissance : vers une société viable* toujours chez Éditions Écosociété (que ferions-nous sans cette irremplaçable maison d'édition). Nous y reviendrons dans le cadre d'une autre recension.



ARCHIVES

[« Retour à l'édition courante](#)

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

[Archives](#) | [Equipe](#) | [Partenaires](#) | [Nous soutenir](#) | [Nous joindre](#)

Rechercher

HIVER 2008

Vol. 5 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Tribune](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Conserver les boisés de l'Île d'Orléans.](#)

Tribune

Conserver les boisés l'Île d'Orléans, un enjeu de solidarité

Charles-Eugène Bergeron

À quelques endroits, ces temps-ci, des étang d'irrigation sont creusés à même des champs parcelles de forêt. Cela inquiète certains résidents pour des questions d'esthétique et encore de disponibilité de l'eau souterraine. C'est avec un pincement au cœur que certaines gens de l'Île visitent voient paraître dans le décor une récolte. Pourtant, l'exploitation forestière fit, fait et fera de notre histoire. Tout est dans la manière, respectueuse ou pas de la nature et des gens. 400 municipalités au Québec ont réglementé des déboisements et des coupes à blanc en faveur de la zone verte, pour différentes raisons, av

[« précédente](#)

1 / 4

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : - +



Nature Québec

APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS!

Pour recevoir un message lors de la parution des

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)

Conserver les boisés de l'Île d'Orléans, un enjeu de solidarité

Charles-Eugène Bergeron

À quelques endroits, ces temps-ci, des étangs d'irrigation sont creusés à même des champs ou des parcelles de forêt. Cela inquiète certains résidents, pour des questions d'esthétique et encore de disponibilité de l'eau souterraine. C'est avec un pincement au cœur que certaines gens de l'Île et en visite voient paraître dans le décor une récolte de bois. Pourtant, l'exploitation forestière fit, fait et fera partie de notre histoire. Tout est dans la manière, respectueuse ou pas de la nature et des gens. Environ 400 municipalités au Québec ont régleménté au sujet des déboisements et des coupes à blanc en forêt privée de la zone verte, pour différentes raisons, avec plus ou moins de bonheur. Près de nous, Château-Richer l'a fait en 1996. Les normes de référence pour la réglementation municipale existent à l'Île d'Orléans. Le défrichement pour les terres neuves a fait l'objet d'une entente entre l'UPA locale et la MRC et est officiellement régi. Officieusement toutefois, la conservation des boisés est, d'une municipalité l'autre, plus ou moins laissé à la bonne conscience des individus.

Pierre-Alexandre Côté, aménagiste à la MRC de l'Île d'Orléans nous précise que : « Le comité consultatif agricole a appuyé en 2001 des normes régissant les coupes forestières intégrées au schéma d'aménagement de notre MRC. Ces dernières interdisent les coupes à blanc pour de défrichement. Les exceptions sont pour la voirie forestière et l'aménagement d'étangs d'irrigation. Pour ces derniers est permis un maximum de 2 Ha pour chaque tranche de 40 Ha de boisé en propriété. Les coupes de jardinage prélevant plus de 40% du volume de bois sur pied doivent faire l'objet d'une prescription par un ingénieur forestier, afin de se voir accorder un permis municipal. » À propos de la surveillance des interventions sur le territoire, M. Côté poursuit : « Notre MRC bénéficie d'un service de photographies aérienne bisannuel, fourni par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), dont nous faisons partie. Il n'est donc pas nécessaire de se rendre sur le terrain pour détecter des infractions aux règlements. On a déjà émis à l'Île des infractions pour des coupes abusives. Les amendes ont été rehaussées de beaucoup en 2006. De plus, les normes sur l'exploitation forestière à la CMQ sont en révision et des règles plus sévères devrait faire l'objet d'une consultation en 2008 et être mises en œuvre vers 2009. »

Excepté quelques reliquats de forêt ancienne à Ste Pétronille, aucune forêt intouchée n'existe ici. Nos boisés du cœur de l'Île sont indissociables du paysage et ont une fonction essentielle de régulation des eaux. Interrogé à ce sujet, Normand Rousseau, hydrogéologue au Ministère de l'Environnement, Faune et Développement Durable se fait rassurant et aussi prudent: « En général, à l'échelle du territoire, ces déboisements et ces captages n'ont pas une importance significative sur les aquifères. Quand on creuse un étang, à moins de l'imperméabiliser avec une membrane ou de l'argile, le niveau de l'eau libre tend à se rétablir plus ou moins vite selon les obstacles avec le sommet de l'aquifère, par un jeu de vases communicants. Il peut se produire des cas localisés d'impacts lors des pompages de l'étang sur la recharge de puits avoisinants. ». Nous pourrions revenir davantage sur les aquifères de l'Île d'Orléans dans un prochain article. À retenir d'ici là, cette remarque de M. Rousseau : « L'impact sur les eaux souterraines de vos interventions se font sentir à long terme, sur des décennies, alors que de nos jours, la coutume est de réfléchir à court terme. C'est très sain que l'ensemble de la population se préoccupe de la bonne gestion des ressources naturelles ».

Le maintien d'une couverture forestière dense dans les zones sensibles, que ce soit à l'érosion des sols et/ou à l'intégrité du paysage, ainsi que la limitation du drainage des sols forestiers pour garantir la recharge des aquifères,

peuvent être ciblées dans des bonnes pratiques d'exploitation des boisés. Moins de 15% des forêts privées de l'Île d'Orléans sont dotées d'un « Plan simple d'aménagement forestier ». D'ordinaire, cet outil de gestion aide le propriétaire à rendre sa forêt plus productive. Nos forêts pourraient donc être jardinées plus intensivement et s'en porter mieux. Le frein principal est la rentabilité. Un agriculteur arrive rarement faire assez d'argent avec la récolte du bois. Les bien et services écologiques et paysagers rendus par les agriculteurs ne sont pas rémunérés. Ces bienfaits sont au bénéfice de tous les résidents, de tous les visiteurs et de tous ceux qui vivent à même ces services rendus. Au-delà de la production de denrées, y aurait-il lieu de rémunérer les agriculteurs, de sorte qu'ils puissent vivre aussi en tant que jardiniers du territoire et de gardiens du patrimoine naturel de l'Île? Nous avons avantage surtout à éviter la polémique et les conflits ouverts sur ces questions.

La pression sur les boisés est directement liée à des marges bénéficiaires insuffisantes, voire négatives dans plusieurs productions. Les agriculteurs doivent-ils porter seuls le poids des exigences qu'on leur demande de respecter au nom de l'intérêt collectif ? Le Syndicat de l'UPA de l'île d'Orléans a répondu: « Non, la société a la responsabilité de soutenir l'agriculture au même niveau qu'elle exige l'amélioration de son environnement. Sinon, nous ne serons plus compétitif du tout. » Cette réponse fait partie de son mémoire à la Commission Pronovost sur l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation qui est sur le point de déposer son rapport à la demande du Gouvernement Charest. La crise agricole actuelle est surtout une crise du revenu des familles agricoles. Saurons-nous être solidaires, afin que l'Île d'Orléans demeure autre chose qu'un parc industriel agroalimentaire entouré d'un parc de villégiature et d'attractions touristiques? La réponse est entre les mains de nos élus et aussi de tous les orléanais, en toute solidarité.



ARCHIVES

[« Retour à l'édition courante](#)

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

[Archives](#) | [Equipe](#) | [Partenaires](#) | [Nous soutenir](#) | [Nous joindre](#)

Rechercher

HIVER 2008

Vol. 5 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Tribune](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Question/ Réponses](#)

Question / Réponse

Cette section attend vos questions afin que nos spécialistes puissent y répondre

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosneur du texte : [-](#) [+](#)



Nature Québec

APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert »](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2008 | Vol. 5, No. 1

Cette section attend vos questions afin que nos spécialistes puissent y répondre

